



Direction Générale des Services

P.V. N°01 XV 2021

CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

LUNDI 18 JANVIER 2021

- *Transcription des débats* -

**Sont présent(e)s :**

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, David AMIEL, Fanta BERETE, Anne-Sophie BORDRY, Evelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Eléonore CREUZE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s :

- Fatiha AGGOUNE donne pouvoir à Julien RIPPERT
- Louise-Agathe CHARPENTIER donne pouvoir à Laurent RACAPÉ
- Frédéric JACQUOT donne pouvoir à Clotilde DEROUARD
- Maud GATEL
- Aminata NIAKATÉ donne pouvoir à Thibaut BRAGÉ
- Marion PARISSET donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE
- Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Isabelle ROY donne pouvoir à Florian SITBON

Sont absent(e)s (non excusé(e)s): Anessa LAHOUASSA et Jérôme LORIAU.

La séance est ouverte.

**Monsieur le Maire :** Avant le début de l'examen de notre ordre du jour, je voudrais vous faire part d'une information. Notre collègue Maud GATEL, conseillère de Paris élue sur notre liste Changer Paris et présidente du groupe Modem au Conseil de Paris, est devenue Députée de la 11<sup>ème</sup> circonscription législative de Paris en raison de la disparition de Marielle de SARNEZ qui était Députée de cette circonscription et dont les obsèques ont eu lieu cet après-midi en l'église Saint-Sulpice. Maud GATEL était sa suppléante législative. Je voudrais d'ailleurs, en cet instant, exprimer la tristesse de beaucoup d'entre nous ici présents qui l'ont connue donc appréciée et avec qui nous entretenions des relations d'amitié ; c'est mon cas mais je sais que c'est celui de beaucoup d'entre vous également. C'était une personnalité qui nous inspirait un grand respect. C'était une femme de conviction, talentueuse, courageuse. Elle l'a démontré notamment tout au long de sa maladie. Elle aimait parler. Elle fut notre collègue du 14<sup>ème</sup> tout en étant une fervente européenne et l'une des principales inspiratrices du Modem comme chacun le sait. Les hommages unanimes rendus à la suite de sa disparition démontrent d'ailleurs qu'elle était appréciée bien au-delà de son camp politique et qu'elle sera regrettée par toute la classe politique. Au nom de tous ici présents, nous présentons à sa famille et à ses proches nos condoléances émues.

Je voudrais également vous faire part d'une autre information importante qui date d'aujourd'hui. Il s'agit de l'ouverture du centre de vaccination à la mairie du 15<sup>ème</sup> cet après-midi. Comme vous le savez, la Mairie du 15<sup>ème</sup> s'est mobilisée dès le mois de mars pour fournir des matériels de protection (les masques, etc.) et en ouvrant ensuite des centres de

dépistage Covid, ce qui a permis de dépister près de 40 000 habitants. Cet après-midi à 15 h 15, nous avons ouvert le centre de vaccination comme dans tous les arrondissements. En tout cas, nous sommes l'un des 19 centres de vaccination parisiens en partenariat avec l'ARS, l'Assurance maladie et la Mairie de Paris. À partir de demain, ce centre sera ouvert du lundi au dimanche de 8 heures à 17 h 30 puis, dans un second temps, en février sans doute, de 7 heures à 20 heures. Deux files sont ouvertes, c'est-à-dire deux box de vaccination, sur rendez-vous uniquement et dans le respect de la priorisation absolue établie par les autorités sanitaires : les personnes de plus de 75 ans vivant à domicile (ce sont près de 22 000 personnes dans le 15<sup>ème</sup>), les personnes présentant des pathologies graves mais également les professionnels de santé de plus de 50 ans ou atteints de comorbidité, le personnel médico-social, les aides à domicile de plus de 50 ans et les pompiers. Un deuxième centre est également ouvert dans le 15<sup>ème</sup> : celui de l'institut Pasteur.

Comme vous le savez, les habitants concernés doivent impérativement prendre rendez-vous prioritairement sur Doctolib qui est en service depuis vendredi 15 janvier à 19 h 15 – d'ailleurs, en un quart d'heure, l'ensemble des réservations pour tout le mois de février était complet – ou, à défaut, au 3975 dont les opératrices font elles-mêmes les démarches pour les appelants, pour les personnes qui ne bénéficieraient pas d'internet. Comme je le disais, les plages horaires des quatre premières semaines ont été remplies en moins d'une heure. Le centre de dépistage était organisé pour vacciner 1 000 personnes par jour à plein régime, mais nous ne disposons que de 500 doses par semaine. Cinq cents doses par semaine à la Mairie du 15<sup>ème</sup>, 500 doses par semaine à l'institut Pasteur, cela nous permettra de vacciner environ 80 personnes par jour au lieu de 1 000, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Cela nous amènera, s'il n'y a pas une augmentation assez sensible du nombre de doses fournies par l'ARS, à vacciner l'ensemble des personnes âgées de plus de 75 ans du 15<sup>ème</sup> en près de six mois. Il est donc à espérer qu'il y aura une augmentation du nombre de doses fournies en Mairie.

Les personnels présents, que nous avons nous-mêmes recrutés, sont un médecin superviseur, deux médecins généralistes, un interne et quatre infirmières. C'est une présence importante de personnels soignants mais il est important de bien sécuriser l'ensemble du dispositif.

Voilà l'information que je voulais donner concernant cette ouverture du centre de vaccination Mairie du 15<sup>ème</sup>, comme dans toutes les Mairies

d'arrondissement pratiquement ; trois arrondissements ayant deux centres : le 13<sup>ème</sup>, le 15<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup>.

### 1. Désignation des secrétaires de séance

**Monsieur le Maire** : Je vais désigner maintenant des secrétaires de séance : Monsieur VESPROUMIS et Monsieur AMIEL.

### 2. Adoption de la procédure d'urgence

**Monsieur le Maire** : Nous devons adopter la procédure d'urgence puisque la délibération « 2021 DASES 11 – Subventions et conventions avec les centres sociaux » a été reçue jeudi, donc bien au-delà du délai d'envoi de notre ordre du jour. Vous l'avez reçue par ODS mais pour qu'elle puisse être examinée par notre Conseil, je dois la soumettre à votre acceptation par la procédure d'urgence. Je mets donc aux voix l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.*

### 3. 152021002 Projet de délibération – Séance en présentiel sans la présence du public et retransmission en direct de la séance sur internet

**Monsieur le Maire** : Je dois également soumettre à votre vote le projet de délibération n°152021002 qui fixe notre séance en présentiel sans la présence du public et avec la retransmission en direct de la séance sur internet. C'est la procédure habituelle quand il n'y a pas de public. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020

**Monsieur le Maire** : Adoption du procès-verbal de notre séance du 30 novembre 2020. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Pas d'opposition. Il est adopté.

*Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.*

5. 2021 DAC 685 – Temple de la Résurrection (15<sup>e</sup>). Autorisation à l'association cultuelle de l'église protestante unie (ACEPU) de déposer un permis de construire

**Monsieur le Maire** : Il serait judicieux que nous puissions également faire un ravalement de ce temple. Pas d'observation. Merci.

6. 2021 DLH 36 – Demande de garantie d'emprunt pour la réalisation d'un programme de construction de logements sociaux par la société RLF (Résidences le Logement des Fonctionnaires)

**Monsieur le Maire** : DLH 36 – Demande de garantie d'emprunt pour la réalisation d'un programme de construction de logements sociaux par la société Résidence le Logement des fonctionnaires 63 rue Letellier. Nous avons pu obtenir la conservation de la façade. Ce sera livré fin 2021. Pas d'observation. Merci.

7. 2021 DASCO 2 – Collèges publics parisiens et lycées municipaux – Dotations de fonctionnement (40 707 euros), subventions d'équipement (2 056 925 euros) et subventions pour travaux (135 773 euros)

**Monsieur le Maire** : Ce sont les collèges Modigliani pour 20 320 € ; André-Citroën, 13 690 € ; Buffon, 2 480 € ; Camille-Sée, 19 900 € ; Claude-Debussy, 16 805 € ; Georges-Duhamel, 14 200 € ; Guillaume-Apollinaire, 27 900 € ; Madame-de-Staël, 14 000 € pour des ordinateurs principalement, des photocopieurs, des tablettes, des équipements informatiques, des vidéoprojecteurs. Pour le collège Apollinaire, il y a également le remplacement des pompes de relevage pour 3 168 €.

8. 2021 DASCO 6 – Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022

**Monsieur le Maire** : Madame Inès de RAGUENEL, vous avez la parole.

**Madame de RAGUENEL** : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Pour les familles du 15<sup>ème</sup> arrondissement, la carte scolaire est un sujet crucial car elle détermine le parcours scolaire de leurs enfants de la maternelle jusqu'au lycée. Tout changement de cette carte impose un sens de l'équilibre. La voix de notre arrondissement a su se faire entendre lors de la détermination de la nouvelle carte scolaire des écoles maternelles et élémentaires notamment face aux évolutions qu'elle connaît et nous ne

pouvons que nous en féliciter. Il y a ici un véritable enjeu car les changements démographiques auxquels les écoles maternelles et élémentaires sont confrontées concernent de plus en plus aussi les collèges et les lycées. Aussi comment avez-vous réussi à intégrer les tensions démographiques de l'arrondissement dans la nouvelle sectorisation tout en maintenant la cohérence du parcours pédagogique des élèves ?

**Monsieur le Maire :** Merci de cette question. Il y a d'autres interventions ? Oui. Vous avez la parole Madame IBLED.

**Madame IBLED :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite juste émettre des réserves sur cette délibération et je voulais savoir s'il y avait eu concertation entre les parents d'élèves et les chefs d'établissement sur ce choix, s'il y avait eu des critères objectifs qui permettaient de conclure à ce rééquilibrage et comment sont traitées les fratries qui pourraient éventuellement être séparées dans ce rééquilibrage.

Nous savons, comme l'a dit ma collègue, que Paris perd 10 000 habitants chaque année voire plus, notamment après la crise du Covid. Il s'agit essentiellement de familles et des classes moyennes qui n'arrivent plus à se loger dans la capitale au regard des loyers et des prix à la vente. La crise du Covid a évidemment renforcé l'envie de certains ménages de quitter Paris pour une meilleure qualité de vie à des prix plus abordables. Ainsi, au mois de décembre, nous avons vu de nombreuses familles quitter Paris. Elles ont même désinscrit leurs enfants d'un grand nombre d'écoles. Il me semble donc important que la Ville prenne en considération la situation des familles. Il est indispensable de soutenir les classes moyennes et ainsi de les faire continuer à vivre dans Paris. Merci.

**Monsieur le Maire :** D'autres interventions ? Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais rejoindre Madame IBLED sur un certain nombre de points. Vous avez posé la question de savoir s'il y avait eu concertation. À ma connaissance, il n'y en a pas eu et c'est ce que je déplore. S'il n'y a pas eu de concertation avec les élus que nous sommes, il eût fallu, a minima, qu'il y ait concertation avec les parents d'élèves qui, à ma connaissance, n'ont pas été consultés. Beaucoup d'entre eux le regrettent ; ils s'en sont exprimés auprès de moi. Cette absence de concertation est embêtante.

Par ailleurs, je vous rejoins également sur le manque de données objectives. Il y en a un certain nombre qui ont été données non pas dans le dossier de la délibération mais dans certains documents qui ont été présentés par la DASCOS que les uns les autres avons pu récupérer, regarder, etc. Il y a des données démographiques. Moi, je ne suis pas démographe et je ne peux donc pas les juger ; je les prends comme telles. En revanche, nous n'avons pas les données des quotients familiaux qui auraient pu nous éclairer sur le respect d'un principe qui devrait guider – et qui, j'espère, a guidé – cette nouvelle carte scolaire qui est la mixité sociale. Comme vous le savez mes chers collègues et Monsieur le Maire, c'est un critère essentiel pour nous.

En l'absence de ces données, y compris dans le dossier accompagnant cette délibération, qui nous auraient permis d'avoir un avis éclairé, nous ne pouvons pas complètement soutenir cette répartition et complètement la défendre. Notre groupe des élus Paris en commun - élu.e.s de Gauche du 15<sup>ème</sup>, s'abstiendra donc sur cette délibération. Il regrette fortement qu'il n'y ait pas eu plus de concertation et plus de dialogue sur l'élaboration d'un document majeur puisque la dernière répartition avait, je crois, été faite en 2014.

**Monsieur le Maire** : D'autres interventions ? Non. Madame ROLGEN pour répondre aux orateurs.

**Madame ROLGEN** : Je dois tout d'abord vous avouer que je suis très surprise de la position de la Gauche parce que toute cette concertation a été menée par la Mairie de Paris qui est venue plusieurs fois en Mairie. Toutefois, c'est la Mairie de Paris qui a décidé de la façon dont nous travaillerions. La Mairie de Paris a fait une présentation aux fédérations de parents d'élèves le 23 décembre.

D'autre part, en ce qui concerne les indices de mixité, nous avons demain matin deux heures de réunion avec Patrick BLOCHE en visio pour justement expliquer l'IPS qui est l'indice de position sociale qui a été décidé par la Mairie de Paris.

Je suis donc un peu surprise de cette réaction. D'ailleurs, grâce à cet IPS qui était proposé par la Mairie de Paris, par Patrick BLOCHE, nous aurons moins de fermetures de classe que prévu puisque le DASEN en a tenu compte. Je ne parlerai pas ce soir des fermetures puisque le CDEN n'est pas passé.

Cette délibération qui porte sur la modification des périmètres est le fruit de plusieurs mois de concertation entre le bureau de la prévision scolaire, la Mairie du 15<sup>ème</sup> d'abord puis les directeurs et les inspecteurs de l'Éducation nationale et l'information aux parents d'élèves faite par la Mairie de Paris. Les modifications de périmètre à échelle importante n'étaient pas intervenues depuis 2014 et les évolutions démographiques, les effectifs surchargés de certaines écoles, a contrario de ceux de certaines écoles en nette baisse, ont nécessité ce réexamen. Il est important de préciser que le bureau de la prévision scolaire travaille sur des projections démographiques à l'horizon 2021-2025, que les mouvements concernent les maternelles sur trois ans et les élémentaires sur cinq ans, qu'un enfant fréquentant une école pourra y rester même s'il y a un changement de secteur.

Dans le 15<sup>ème</sup>, des tensions démographiques fortes ont eu lieu surtout sur le groupe Saïda, sur l'école maternelle 34 Olivier-de-Serres et sur l'école polyvalente Dombasle. Des ouvertures de classe auraient pu être proposées sur Saïda et Dombasle mais ces écoles récemment restructurées n'ont plus aucune possibilité d'ouverture de classe par manque de locaux. Aussi a-t-il été décidé d'un glissement vers le 27 Olivier-de-Serres pour certaines adresses et d'un autre glissement vers le 12 Saint-Lambert et Théodore-Deck où les possibilités d'accueil sont fortes. Pour Dombasle, le glissement aura également lieu en fonction des adresses vers la maternelle 42 Alleray et l'élémentaire Corbon. Le 10 Saint-Lambert accueillera les enfants des familles logées dans les nouveaux immeubles des chantiers Croix-Nivert à leur livraison.

L'autre secteur touché est celui de Falguière/Vaugirard où l'élémentaire Falguière est en tension. Certaines rues sont donc maintenant sur le périmètre Vigée-Le-Brun/Maillol.

Il était également très important pour les différents partenaires d'harmoniser les périmètres entre maternelles et élémentaires. Harmonisation entre :

- les groupes élémentaires et maternelles Amiral-Roussin et Mademoiselle ;
- les groupes François-Coppée et 56 Félix-Faure ;
- les groupes Violet/Fondary, Rouelle/Sextius-Michel, Lacordaire/Convention, Saint-Charles élémentaire/Gutenberg avec les maternelles Varet, Jongkind et 72 Gutenberg.

Ces changements n'entraînent pas de gros écarts d'effectifs mais permettent une meilleure continuité des apprentissages et pourront, à plus long terme, éviter des dérogations ayant pour motif les regroupements de fratries dans un même groupe scolaire.

La situation est toujours un peu plus compliquée pour des écoles maternelles isolées telles que Gerbert et Emile-Zola qui peuvent envoyer leurs élèves sur plusieurs écoles. Là encore, quelques petits aménagements avec Blomet, Mademoiselle et Amiral-Roussin pour Gerbert et avec Emeriau et Lacordaire maternelle pour Zola.

Il s'est agi d'un travail fait dans une complète collaboration. Plusieurs propositions du bureau de la prévision scolaire avec réaménagements ont été faites à la Mairie du 15<sup>ème</sup> puis aux inspecteurs et aux directeurs des écoles concernées qui les ont bien reçues. La Mairie de Paris a donc fait ses propositions de changements de secteur aux fédérations de parents d'élèves le 23 décembre. Je vous laisse imaginer toutes les cartes éditées par la Mairie de Paris. Donc, en aucun cas, les propositions ne viennent d'abord de la Mairie du 15<sup>ème</sup>. C'est pour cette raison que je vous invite à émettre un avis favorable à cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Merci du travail réalisé par Chantal, d'autres élus ainsi que le bureau des écoles parce qu'il s'agit d'un travail extrêmement fin qui a été réalisé en parfaite coopération – il faut le signaler car c'est suffisamment rare – avec la Mairie de Paris et avec l'académie. Tout s'est très bien passé. Il y a eu de longues discussions. Les parents d'élèves ont été consultés ainsi que les directeurs. La Mairie a instauré un processus que nous avons suivi, une procédure que nous avons acceptée, qui répond parfaitement à toutes les questions posées notamment par Monsieur SITBON et peut-être aussi d'ailleurs par Madame IBLED.

Nous avons l'habitude que les Verts se dissocient de l'exécutif parisien depuis quelque temps en ne votant pas les projets de délibération présentés par la Mairie, ou en tout cas travaillés avec elle, mais nous n'étions pas encore habitués au fait que le groupe de la majorité municipale se dissocie de l'exécutif parisien sur une question de cette importance. Voilà, il y a là aussi des nouveautés. Nous en prenons acte. Il y a des frondeurs partout.

En tout cas, pour notre part, nous sommes très satisfaits du travail fait avec la Mairie de Paris et l'académie. C'est la raison pour laquelle je vous

invite à voter ce projet de délibération, mes chers collègues. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Intervention hors micro.*

**Monsieur le Maire** : Nous avons bien compris. Je fais donc revoter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté.*

## 9. 2021 DDCT 8 – Adoption de la nouvelle charte du budget participatif

**Monsieur le Maire** : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur CANAL.

**Monsieur CANAL** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la délibération qui vous est proposée ce soir est absolument capitale pour notre arrondissement car, comme vous le savez, Philippe GOUJON et sa majorité municipale ont de longue date engagé une action concrète d'accompagnement du budget participatif et de son déploiement au sein de notre arrondissement pour le plus grand bénéfice de ses habitants. Quelques chiffres à l'appui : par exemple, en 2019, ce sont plus de 10 000 votants pour le budget participatif, plus de 190 propositions dont 130 issues des habitants, une vingtaine des conseils de quartier, une vingtaine du tissu associatif. C'est aussi grâce au budget participatif que la Mairie du 15<sup>ème</sup> a pu investir dans les quartiers prioritaires de la Ville notamment en mobilisant 800 000 € d'investissement pour l'année 2019.

C'est donc un dispositif très pertinent, agile, souple, et surtout un exercice de démocratie directe efficace et opérationnel. Un vrai succès. Nous pouvons d'ailleurs en féliciter l'exécutif parisien. Évidemment, comme ce dispositif fonctionne bien, il a fallu que l'exécutif parisien le détruise et le déconstruise en nous proposant ce soir une nouvelle délibération dite charte du budget participatif dans laquelle transparaît un goût pour le dirigisme sans équivoque et aussi, je dois dire, une défiance vis-à-vis de l'intelligence collective des acteurs de terrain parmi lesquels figurent évidemment les élus locaux. Pour preuve, je donnerai juste trois exemples.

Le premier, c'est cette limitation assez curieuse du nombre de projets par arrondissement qui fait que le 15<sup>ème</sup> se voit limité à cinq projets par an. Je me permets de rappeler à tous ceux qui n'étaient pas là dans la précédente mandature, qu'en moyenne, le 15<sup>ème</sup> arrondissement présente

une dizaine pour ne pas dire une douzaine de projets par an. Il va se voir limité aujourd'hui à cinq projets. D'ailleurs, à l'échelle parisienne, la variation, puisqu'il y a trois tranches, se situe entre deux et cinq projets par arrondissement. Cela place à peu près le 15<sup>ème</sup> au même niveau que tous les autres arrondissements, y compris les petits ou ceux beaucoup moins engagés dans ce dispositif que nous le sommes nous-mêmes. La réalité de cette opération, c'est en fait qu'elle punit les bons élèves en les arasant pour les mettre au même niveau que l'ensemble des arrondissements. C'est une véritable curiosité qui, de mon point de vue, n'est motivée que par une idéologie de l'égalitarisme ; un égalitarisme suranné qui n'a plus lieu d'être quand, d'ailleurs, on écoute les déclarations de la Maire de Paris au niveau national.

Le deuxième exemple est celui de la création de cette carte citoyenne ou plutôt de l'emploi de la carte citoyenne qui va maintenant être obligatoire pour pouvoir participer à ce scrutin. Avant, il y avait de la fluidité, de la flexibilité, de la facilité. On se présentait devant l'urne, on se déclarait puis on votait. Aujourd'hui, il va nous falloir une nouvelle carte. Et, si on n'a pas les papiers avec nous, on pourra la créer sur-le-champ mais, il faudra la régulariser par échange de mails après. Une usine à gaz en quelque sorte dont on ne comprend pas beaucoup l'intérêt.

Le troisième exemple est celui de l'absence totale de prévisibilité. Maintenant, le budget sera réévalué chaque année, ce qui veut dire qu'il n'y a plus aucune garantie de montant de manière pluriannuelle sur l'engagement du budget participatif. On nous dit aujourd'hui que pour 2021, c'est deux millions mais qu'est-ce qui nous dit que l'année suivante, ce ne sera pas un million ou 500 000, 1,2 million la fois suivante ? Comment voulez-vous avoir une prévisibilité ? Je rappelle que l'ancien système, puisque la Mairie d'arrondissement pouvait y participer directement, se trouvait abondé par la Mairie centrale. Nous avons la capacité d'avoir des investissements pluriannuels, ce qui donnait de la visibilité aussi aux porteurs de projet. C'est une facilité que nous allons perdre.

Je vous passe évidemment tous les flous artistiques dans sa rédaction. Par exemple, pour la poussée de participation ou de prise en considération d'une partie de fonctionnement, vous trouvez deux paragraphes qui disent l'un le contraire de l'autre ou en tout cas qui sont rédigés de manière suffisamment équivoque pour que toutes les interprétations soient possibles.

En bref, Madame HIDALGO, comme à son habitude, pratique au niveau local exactement l'inverse de ce qu'elle énonce au niveau national. Je rappelle que la même Madame HIDALGO, il y a encore une semaine, déclarait – ou plutôt intimait – au gouvernement dans la presse nationale de tourner le dos à la logique bureaucratique et de faire confiance aux élus locaux. Je dois dire qu'elle aurait été bien inspirée de s'appliquer à elle-même ses propres maximes plutôt que de faire des leçons de morale à la terre entière. Et, j'ose espérer que ce soir, Madame TORANIAN aura évidemment tous les moyens et tous les exemples pour dissiper ces malentendus et me contredire sur les exemples de fond que j'ai donnés ce soir. Merci beaucoup.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire** : Merci. Tout a été dit mais il y a d'autres intervenants. Monsieur PINET.

**Monsieur PINET** : Je souhaitais intervenir sur un point. Si j'ai bien compris cette nouvelle charte, nous ne pourrons plus engager de budget participatif, ou tout du moins de projet, dans les deux ans qui suivent la démarche dite des quartiers apaisés. Je rappelle ici que cette démarche des quartiers apaisés va allouer un budget sur des quartiers qui ont été décidés où il va être refait un certain nombre d'aménagements ou de travaux de voirie qui n'ont pas été faits. Donc, si un quartier fait l'objet en 2021 de cette démarche de quartiers apaisés, les habitants ne pourront pas présenter de projet au budget participatif dans les années 2022-2023, ce qui reporte à 2024. Or, si je ne me trompe pas, les budgets alloués ne sont pas non plus d'une conséquence folle et quand je vois les coûts de voirie pour le moindre aménagement – je pense que nous en reparlerons ce soir –, je suis quand même très, très inquiet par rapport à un certain nombre de projets initiés par les habitants. Voilà ce que je voulais préciser.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur AMIEL.

**Monsieur AMIEL** : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, nous sommes très favorables au budget participatif mais il faut bien constater que trop souvent les budgets participatifs n'ont jusqu'ici pas suffisamment été des budgets démocratiques. Et la charte qui nous est présentée ce soir ne suffit pas à nous rassurer pour les six ans à venir.

Le débat démocratique suppose, en effet, d'abord que l'on sache de quoi on parle et que la répartition des compétences soit donc très claire pour

tous. Cela n'est que trop rarement le cas. À l'automne, j'avais d'ailleurs signalé dans cette même enceinte que le soutien aux maisons de santé auxquelles nous étions très favorables était bizarrement porté par le budget participatif alors qu'on aurait pu penser que la santé de proximité et l'engagement continu, notamment financier, qu'elle suppose ferait qu'elle devrait être portée par le budget général. Dans un autre registre, des habitants se mobilisent parfois pendant des mois en vain. Cela a été le cas notamment place de la Montagne-du-Goulet où des riverains ont travaillé durement, y compris avec les services de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, avant qu'on leur dise que le projet qu'ils souhaitaient porter ne relevait finalement pas du budget participatif. Quelle répartition fera-t-on dans les six ans à venir entre ce qui relève du budget général de la Ville et ce qui relève du budget participatif ? La charte n'est pas claire sur ce point.

Ce n'est pas tout : le vote démocratique se fonde quant à lui sur le principe « un citoyen, une voix ». Or, nous savons bien que l'absence de contrôle, la trop faible information des habitants, un inégal accès à ces procédures ont permis parfois certains détournements.

Nous nous félicitons de certaines avancées présentées dans la charte, notamment en ce qui concerne le vote qui sera moins susceptible de fraudes et l'attention portée vers les habitants des quartiers populaires qui sont trop souvent éloignés de ces procédures. L'accent mis sur le jugement majoritaire nous semble également bénéfique mais, là aussi, on est dans le flou. Il faudrait préciser les modalités du vote parce que c'est véritablement la clé pour créer la confiance et assurer la justice.

Enfin, le contrôle démocratique lui-même fait défaut et la réalisation réelle des projets du budget participatif reste trop souvent obscure. Le site internet à disposition de tous les citoyens qui est produit par la Mairie livre un état des lieux trop superficiel et ne permet pas d'avoir une évaluation complète, précise, quantitative et qualitative des opérations menées lors de la précédente mandature. Nous serions, à ce titre, très favorables, pour permettre un débat constructif pour les années à venir, à ce qu'un rapport complet soit produit par l'inspection générale ou, s'il l'a été, soit rendu public sur le bilan réel du budget participatif ces dernières années.

Ces tâtonnements étaient sans doute inéluctables en phase de lancement – et le budget participatif a été, en effet, une véritable innovation des dernières années – mais désormais, alors que l'on souhaite multiplier par cinq la taille du budget participatif, ces difficultés, si elles ne

sont pas résolues, se mettront à poser des problèmes démocratiques majeurs. Voilà pourquoi en ce qui nous concerne, dans l'attente des précisions de la Mairie sur ces différents points, nous nous abstenons.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? Madame FERHAT.

**Madame FERHAT :** Mon problème, c'est déjà d'entendre le mot carte citoyenne. J'avoue franchement que je ne comprends pas très bien ce que c'est. Carte citoyenne : cela me rappelle un peu les passeports quand je voyageais dans les pays de l'Est où j'allais d'une ville à l'autre et qu'il fallait que j'aille au commissariat me faire tamponner pour pouvoir passer. Moi, j'ai un peu de mal avec ces termes. C'est peut-être que je les comprends mal. De plus, je n'ai pas besoin que l'on fiche systématiquement tous les habitants du 15<sup>ème</sup> pour récupérer peut-être leur mail. Je n'en sais rien. Je ne veux pas m'avancer là-dessus. Cependant, je n'en vois pas vraiment l'intérêt. Cela marchait très bien. Tous les élus – de gauche, de droite, du centre, de n'importe où – pouvaient aller voir la population et lui demander de participer à certains choix qui avaient été faits par des habitants pour demander un budget. Je n'ai peut-être pas compris mais j'aimerais bien qu'on m'explique un peu le système. Je n'ai pas pigé.

**Monsieur le Maire :** Ce sont donc des demandes d'explication sur la novlangue. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame TORANIAN.

**Madame TORANIAN :** Bonne année à tous, tout d'abord. Monsieur le Maire, chers collègues, le lancement du budget participatif édition 2021 est un moment particulièrement important de notre action municipale et, de manière plus large, de la vie démocratique à Paris. Un moment tout d'abord important parce qu'il s'agit de la relance du budget participatif après une année d'absence sous un nouveau format enrichi de nos retours d'expérience. Le budget participatif est un outil ambitieux et la nouvelle génération s'inscrira dans la lignée de cette ambition. Il a été, sous la précédente mandature, couronné de succès avec le vote de près de 1 000 projets et plus de 14 000 projets déposés, une participation chaque année plus importante des citoyens pour atteindre 230 000 votants et un modèle exemplaire devenu une référence inspirant de nombreuses Villes de France comme du monde.

Comme toute nouvelle génération, ce budget participatif 2.0 a su évoluer et répondre aux nouvelles attentes qui ont émergé de la part des Maires d'arrondissement, des services de la Ville et, plus important encore, des

Parisiennes et Parisiens eux-mêmes. Il répond ainsi à plusieurs enjeux : le premier est l'ambition portée par la Maire de Paris qu'un quart du budget d'investissement de la Ville soit décidé de manière participative. Contrairement à ce que j'ai entendu ce soir, il ne s'agit pas de porter l'enveloppe du budget participatif de 5 à 25 %. C'est bien un quart du budget de la Ville qui sera décidé de manière participative. Le budget participatif s'inscrit donc dans cette volonté. Ainsi, le budget participatif n'est plus limité à son enveloppe de 5 % du budget d'investissement.

Le second est la volonté d'associer toujours plus étroitement les Parisiennes et les Parisiens à l'élaboration de nos politiques publiques. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix d'une nouvelle méthode de vote inspirée du scrutin majoritaire afin de rendre le vote plus stimulant et d'identifier les projets qui font l'objet d'un fort rejet. C'est aussi pour répondre à cette volonté que nous souhaitons associer les citoyens à chaque étape du budget participatif, de l'élaboration des projets jusqu'à leur mise en œuvre, notamment par le déploiement de chantiers participatifs.

Le dernier enjeu était celui de l'ancrage territorial d'où la volonté de réduire le nombre de projets lauréats entre deux à cinq pour les arrondissements, avec des critères démographiques qui prennent aussi en considération la présence et le nombre d'habitants par quartiers populaires. D'où l'ambition de favoriser aussi l'acceptabilité des projets votés grâce aux dispositifs de concertation et de co-construction. D'où le choix enfin de distinguer le budget participatif parisien, qui sera désormais thématiqué, du budget participatif par arrondissement.

Nous avons souhaité construire cette nouvelle formule du budget participatif en lien étroit avec les Maires d'arrondissement car c'est à l'échelle locale que celui-ci sera véritablement déployé. C'est pour cette raison que nous avons souhaité associer tous les adjoints en charge de la participation citoyenne afin qu'ils puissent amender cette charte du budget participatif. Je remercie à ce titre Mathieu LUINAUD pour ses contributions qui nous ont permis d'avoir un dialogue constructif.

Enfin, c'est un moment important que ce lancement du budget participatif parce qu'il s'inscrit dans une période particulièrement difficile pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Nous achevons ensemble une année 2020 qui restera gravée dans nos esprits comme une année très singulière. La crise sanitaire nous a tous impactés dans notre quotidien, de près ou de loin, dans notre chair ou dans nos esprits,

nous contraignant à repenser nos modes de vie. Pendant de longs mois, notre société a été confinée, paradoxalement contrainte à la distanciation physique à l'heure où nous avons le plus besoin de nous serrer les coudes. Paradoxe aussi que les citoyens aient été si peu associés aux décisions publiques qui impactaient si lourdement leur quotidien ou a minima écoutés et entendus sur la manière dont ils perçoivent et vivent cette pandémie et les mesures sanitaires qui en découlent. Si nous devons tirer un enseignement de cette année 2020, c'est que les crises sanitaires, économiques, environnementales, sociales auxquelles nous faisons face individuellement appellent toujours une réponse collective. Nous sortons de cette année avec la conviction profonde que c'est par la mise en commun de nos intelligences, de nos forces et de notre énergie que nous relèverons les défis de demain.

C'est à cette conviction que répond le budget participatif. Il s'agit pour la Ville de Paris de s'appuyer sur l'expertise, la créativité et l'envie d'agir des Parisiennes et des Parisiens pour inventer et construire ensemble une ville plus solidaire qui s'adapte et résiste à ces crises. Le budget participatif permet aux Parisiennes et aux Parisiens de se saisir de l'opportunité de façonner eux-mêmes le Paris dont ils rêvent, d'imaginer le quartier dans lequel ils veulent vivre et ainsi la vie à laquelle ils aspirent pour eux et les générations futures. Nous souhaitons redonner aux Parisiennes et aux Parisiens du pouvoir d'agir, leur permettre de penser et de construire avec nous le Paris de demain. C'est toute l'ambition portée par ce nouveau budget participatif. C'est la raison pour laquelle, dans cette période si particulière pour nos concitoyens, je vous encourage vivement à voter pour cette délibération. Merci.

*Interpellations d'élus sur la carte citoyenne.*

**Monsieur le Maire** : S'il vous plaît chers collègues, gardons notre calme. Monsieur BRAGÉ a la parole.

**Monsieur BRAGÉ** : Bonsoir mes chers collègues. Avant toute chose, je souhaiterais vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**Monsieur le Maire** : Merci. Meilleurs vœux à vous aussi.

**Monsieur BRAGÉ** : Merci beaucoup. Tout d'abord, j'aimerais souligner et saluer une délibération qui va dans le sens d'un approfondissement de la démocratie locale et qui rapproche davantage les citoyennes et les

citoyens de la décision publique. Nous retrouverons d'ailleurs tout à l'heure cette volonté d'une plus grande démocratie locale dans plusieurs vœux afin de renforcer celle-ci dans notre arrondissement qui a encore de grandes marges de progression en la matière.

Au rayon des points très positifs que nous avons relevés chez les Écologistes sur ce projet, il y a déjà le soulagement sur le budget des arrondissements par la prise en charge du budget sur le budget central. C'est déjà un premier bon point. Les projets qui ne seront pas retenus dans le cadre du budget participatif par l'extension aux processus participatifs plus globaux pourront trouver d'autres débouchés via les conseils de quartier ou d'autres démarches participatives. Nous notons aussi avec plaisir le passage à une logique de vote majoritaire qui permettra effectivement d'écarter des projets qui n'auraient pas satisfait la population.

Toutefois, je tiens à préciser que ce projet comporte un certain nombre d'imprécisions. Monsieur AMIEL a cité la problématique du périmètre de ces projets. Régulièrement, on retrouve des sujets qui devraient être portés par le budget général alors qu'ils sont portés par le budget participatif. Cela n'est pas corrigé aujourd'hui. Nous n'avons pas non plus d'engagement que les différents projets de la mandature précédente, ceux qui n'ont pas été réalisés, le soient. Et là encore, je rejoins Monsieur AMIEL sur la nécessité d'un suivi. Le rôle des ambassadeurs volontaires n'est pas précisé. L'articulation complète entre le budget participatif et les autres modes de définition du budget d'investissement dans le cadre du processus participatif n'est pas très claire et c'est un gros problème.

Au regard de ces différents éléments, je considère donc que cette délibération est pleine de promesses et de bonnes intentions, mais l'enfer en est pavé comme chacun le sait, le diable se cachant dans les détails. Le groupe des élus Écologistes vous invite à une abstention exigeante mais constructive sur cette délibération en vue de son amélioration et de sa consolidation d'ici au Conseil de Paris. Merci.

**Monsieur le Maire**: C'est vrai que les Verts nous ont habitués aux abstentions exigeantes qui sont tout de même proches du rejet. C'est juste une question d'appellation. Y a-t-il d'autres interventions, mes chers collègues ? Oui.

*Intervention hors micro de Madame FERHAT.*

**Monsieur le Maire** : Madame TORANIAN a dit ce qu'elle avait à dire mais je ne suis pas sûr qu'elle ait répondu à toutes les interrogations.

*Intervention hors micro de Madame FERHAT.*

**Monsieur le Maire** : Oui, d'accord. Madame FERHAT. Vous vous êtes exprimée. Le rapporteur va donc maintenant s'exprimer. Monsieur LUINAUD.

**Monsieur LUINAUD** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous étions en droit de croire que la présence d'un membre de l'exécutif parisien dans ce Conseil nous permettrait d'échapper aux défaveurs auxquelles notre arrondissement et ses habitants sont malheureusement habitués. Force est de constater avec cette délibération qu'il n'en est rien. La réforme de la charte du budget participatif qui nous est présentée pénalise malheureusement le 15<sup>ème</sup> relativement à la plupart des autres arrondissements de Paris.

En ne regardant que les seuls volumes financiers totaux, on pourrait se dire que le 15<sup>ème</sup> y gagne puisque, avec les cinq projets qui nous sont alloués et un montant théorique de 2 millions par projet, soit un total de 10 millions d'euros théoriques pour l'année 2021 contre les 6 millions dont nous disposons habituellement, nous pourrions être gagnants. Mais en y regardant de plus près, vous réaliserez qu'en ramenant ces chiffres à des montants en euros investis par habitant, le 15<sup>ème</sup> est en réalité un des arrondissements les moins bien dotés de Paris. Nous sommes avant dernier et un habitant du 15<sup>ème</sup> aura droit à trois fois moins d'euros investis par tête qu'un habitant des arrondissements les mieux lotis.

C'est aussi une répartition qui, avec la bonification « quartier populaire », avantage sans surprise les trois plus gros arrondissements de la Gauche qui sont les seuls à bénéficier de deux bonifications. Alors, soyons de bonne foi : le gigantisme de l'arrondissement rend impossible une stricte égalité avec les arrondissements les plus petits mais la ventilation des projets et les budgets alloués auraient pu être pensés autrement pour atténuer ces disparités. L'exécutif aurait pu augmenter le nombre de tranches qui délimitent le nombre de projets par arrondissement en fonction de leur population, permettant au 15<sup>ème</sup> de gagner un voire deux projets. De plus, le plafond des dépenses aurait aussi pu être variable en fonction de la taille des arrondissements pour privilégier les plus peuplés.

Cette pénalité qui est infligée aux habitants du 15<sup>ème</sup> alors même, je le rappelle, qu'ils sont chaque année sur le podium parisien du dépôt de projets et de la participation au budget participatif est un premier motif de rejet de cette délibération mais cela ne s'arrête pas là. Il y a aussi le nouveau système de votation prévu, le fameux jugement majoritaire. En demandant aux habitants de faire plus que de simplement voter pour des projets mais aussi de les jauger qualitativement entre eux en se prononçant notamment comme défavorables à certains d'entre eux, cette charte crée le risque d'opposer les habitants entre eux – habitants, associations, conseils de quartier – parce que rien ne pourra empêcher un porteur de projet d'en accuser un autre d'avoir fait campagne contre.

J'aimerais, par ailleurs, comprendre la démarche baroque – si vous me permettez l'expression – qui consiste à nous faire voter pour un mode de scrutin et donc nous demander de l'approuver alors même qu'il est prévu par l'exécutif d'en définir les modalités concrètes qu'a posteriori, dans plusieurs mois. C'est une dissonance qui trahit selon moi le peu de considération de l'exécutif parisien pour l'opinion des conseillers d'arrondissement, a fortiori ceux de l'opposition.

Ensuite, il y a la question des modalités de vote. Lors des échanges organisés avec les adjoints d'arrondissement, il a plusieurs fois été annoncé que la carte citoyenne serait nécessaire pour que les habitants puissent voter pour un projet. Puis, il a été dit en fin de semaine dernière que la carte ne serait pas obligatoire car les habitants auraient la possibilité de s'inscrire pour commander leur carte au moment du vote. Donc, en fait, cela revient exactement au même : la contrainte est toujours là. De ce fait, on se demande franchement pourquoi cette contrainte n'est pas mentionnée dans la charte sur laquelle on nous demande de voter alors qu'elle a été annoncée comme une des modalités du scrutin. Cette contrainte de vote paraît tout bonnement inacceptable parce qu'un des éléments qui fait le succès du budget participatif est de pouvoir voter simplement or, cette charte s'apprête à casser cette dynamique. Elle est d'autant moins acceptable qu'on imagine bien que sa finalité réelle n'est autre que de contraindre les Parisiens à venir alimenter un fichier qui servira à bien d'autres finalités.

Troisième point : cette charte institue un déséquilibre dans la composition des commissions décisionnaires pour les projets parisiens et les projets d'arrondissement. Quand on lit la charte, on s'aperçoit que les commissions de délibération pour les projets parisiens réunissent, je cite,

« des élus » sans préciser la présence de l'opposition. Or, comme par hasard, les élus de l'opposition réapparaissent un peu comme par magie dans les commissions d'arrondissement. En plus de cela, l'exécutif impose, toujours dans les commissions d'arrondissement, un représentant de la Maire de Paris. Même histoire: tout rejet par les commissions d'arrondissement doit être motivé et rendu public. Jusque-là, pas de problème sauf que, sans surprise, ces contraintes sont absentes des commissions parisiennes. On voit donc bien le déséquilibre qui s'installe où d'un côté, on raie totalement l'opposition des projets parisiens et, en revanche, on impose des représentants de la majorité parisienne dans les arrondissements et a fortiori quand ils sont de Droite.

Dernier point. Chers collègues, franchement, ne vous estimez-vous pas déconsidérés quand on vous demande de voter pour un projet qui est mal mis en page et qui, de ce fait, nous empêche d'avoir la pleine information sur ce qui est mis au vote? Je parle, bien sûr, du tableau de fin de délibération qui devait nous indiquer le nombre d'habitants pouvant qualifier les arrondissements à une bonification du nombre de projets au titre des quartiers populaires. Il manque la dernière colonne, ce qui nous empêche d'accéder à l'information qui nous intéresse. J'ai fait remonter ce problème à deux reprises et n'ai reçu de correctif qu'en fin de matinée aujourd'hui. Cela traduit, là encore, le peu de considération qui nous est accordé.

Parce que ce projet est injuste à l'égard des habitants du 15<sup>ème</sup>, parce qu'il manque de transparence et pour tous les autres points qui ont été soulevés par mes collègues, je vous invite à voter contre la présente délibération. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire:** Merci Monsieur LUINAUD de cette analyse et merci d'avoir participé à toutes les séances d'information plus que de concertation qui ont eu lieu à l'hôtel de ville et qui aboutissent à cette usine à gaz invraisemblable qu'on nous propose aujourd'hui. Les socialistes en sont friands mais là, ils ont fait fort, comme l'a également dit Monsieur CANAL, puisque c'est très, très compliqué à comprendre. J'y ai passé plusieurs heures et je pense que ceux qui se sont également lancés dans cette étude également.

Nous avons un système de budget participatif que nous avons d'ailleurs approuvé ici puisque nous sommes engagés à fond dedans depuis que la

Maire de Paris l'a mis en place même s'il y avait, bien sûr, des imperfections, mais comme toujours rien n'est parfait. Nous avons intégré le dispositif en y consacrant le maximum de ce qui était possible dès le début en 2014, soit près de 2 millions chaque année tout de même abandonnés sur nos propres crédits, sur les investissements d'intérêt local – ce montant était abondé, il est vrai, par les services centraux à hauteur de 4 millions supplémentaires – et en termes de mobilisation des habitants, d'appui aux porteurs de projets. Cela a d'ailleurs permis de faire adopter à peu près 58 projets regroupant 257 opérations.

Il y a un sujet qui n'est pas du tout évoqué. Cela peut être attrayant de lire sur le papier des projets de réforme utiles mais qu'en est-il dans la réalité ? Je l'ai dit plusieurs fois à la Maire de Paris, ce qui pêche principalement dans le budget participatif, c'est aussi que les administrations ne suivent pas. Et, il n'y a pas plus décevant pour un habitant – puisque vous glorifiez les habitants et vous avez bien raison – que d'avoir voté ou d'avoir participé au vote d'un projet de budget participatif qui un an, deux ans, trois ans, quatre ans après, ne voit pas le jour. Il y a plein de raisons à cela mais je pense qu'il faut d'abord que les administrations puissent faire leur révolution culturelle.

Le deuxième sujet, c'est qu'il y a bien des dépenses d'investissement, qui font partie des missions obligatoires de la Ville de Paris, qui sont reportées sur ces budgets participatifs et qui donc devraient être réintégrées dans le budget général de la Ville. Il aurait aussi été nécessaire, je pense – je ne sais pas s'il existe dans les cartons de la Ville – d'avoir un bilan/évaluation des projets retenus et mis en œuvre depuis l'instauration du budget participatif. Je pense qu'il aurait été intéressant de savoir ce qui a été voté et ce qui a été réalisé réellement par arrondissement et par année.

Il y a quelque chose qui ne va pas du tout, c'est le calendrier. Nous n'avons pas la possibilité d'être crédibles aujourd'hui par rapport aux habitants – d'ailleurs, cela a été dit dans les conseils de quartier quand on a évoqué ce sujet – car le calendrier est beaucoup trop court pour la phase de dépôt des projets surtout avec cette nouvelle formule où il faut quand même sortir de l'ENA ou de Polytechnique pour pouvoir tout comprendre. Il y a plein de demandes d'explications, de précisions.

La thématique annuelle n'est pas acceptable. Pour quelle raison la Ville déciderait d'une thématique annuelle pour les budgets participatifs ? Il peut y avoir des incitations mais pas une obligation.

Il faut aussi que les petits projets relatifs à l'entretien de la voirie – et il y en a beaucoup – soient réorientés vers la direction de la voirie.

Quant à l'intervention de Madame FERHAT et d'autres comme Monsieur LUINAUD, il est vrai que la mention d'une carte citoyenne devrait être totalement retirée de ce projet de délibération tant elle s'apparente à la possession d'une carte qui est quand même attribuée par la Ville de Paris toute seule sans que nous en connaissions les critères pour participer à cette opération.

Le vote au jugement majoritaire est tout de même le summum en matière d'usine à gaz. Je n'ai toujours pas compris ce dont il s'agit mais enfin bon... Peut-être faudra-t-il que l'on m'explique davantage.

Il y a aussi l'abrogation des notions. Il s'agit tout de même d'arbitrages politiques dans des quartiers populaires. D'autant que quand on consulte le dernier tableau qui nous a été envoyé cet après-midi pour le nombre d'habitants des quartiers populaires par arrondissement, le 15<sup>ème</sup> n'est pas renseigné, donc on ne sait pas. Il y a deux arrondissements (le 15<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup>) qui ne sont pas renseignés. Merci de ce manque d'intérêt pour le 15<sup>ème</sup>.

Il faut aussi modifier les critères d'attribution du nombre de projets par arrondissement et que tout cela soit beaucoup plus transparent. Bref, on peut allonger la liste.

Chacun a fait un certain nombre de propositions. Je pense, Madame TORANIAN, qu'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier pour arriver à satisfaire la population mais aussi les élus et tous ceux qui veulent vraiment et sincèrement la réussite de ces budgets participatifs.

Tout le monde s'étant exprimé, je vais maintenant mettre aux voix ce projet de délibération sur le budget participatif. Qui est pour ? Il y a quelques rares mains qui se lèvent. La Gauche. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Les Verts. Merci pour votre vote.

*Le projet de délibération est rejeté.*

**10.2021 DFPE 23 – Subventions (770 500 euros), signature de 6 conventions et un avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des ludomouv'citoyennes dans les 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements**

**Monsieur le Maire:** Pour le 15<sup>ème</sup>, il s'agit de Ma Cabane, le Square Caroline-Aigle pour 4 000 €.

11. 2021 DFPE 28 – Subventions de fonctionnement (1 513 209 euros), subvention d'équipement (336 748 euros) et avenants à l'association U.D.A.F. de Paris (9<sup>e</sup>) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance

**Monsieur le Maire:** Pour le 15<sup>ème</sup>, il s'agit de l'hôpital Necker, 149 rue de Sèvres pour 61 876 € et l'accueil Falguière, 158 rue du Cherche-Midi pour 98 766 €.

12. 2021 DASES 22 – Subventions (210 500€) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34 560 €) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions.

**Monsieur le Maire:** Pour le 15<sup>ème</sup>, il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour la gestion de l'épicerie sociale de la Croix-Rouge de 13 000 €. Monsieur JOZEFOWICZ.

**Monsieur JOZEFOWICZ:** Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération 2021 DASES 22 rappelle le caractère important de la solidarité dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Je veux évoquer les différentes initiatives des acteurs et associations, initiatives pleinement complémentaires dans l'aide et dans le soutien alimentaire. À ce titre, on peut saluer les repas organisés à Saint-Lambert, à Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle mais aussi au relais Frémicourt ou au foyer de Grenelle.

Il y a évidemment l'action de l'épicerie solidaire de la Croix-Rouge. Je veux la saluer car elle permet à différents publics précaires de maintenir une alimentation décente à prix abordable.

Je veux aussi souligner l'action de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement que ce soit par les petits-déjeuners désormais organisés toutes les deux semaines pour les personnes précaires ou les dîners coréens qui vont reprendre au mois de février. La Mairie a même pu mettre en relation des structures et des associations, par exemple il y a quelques mois pour écouler des légumes, ce qui a permis d'éviter du gâchis alimentaire.

Cependant, il faut bien constater que les confinements successifs ont conduit à des restrictions. Les repas ont lieu sous forme de paniers à emporter et ne comportent plus de plat chaud. Cette formule à emporter

n'est évidemment pas heureuse sur le plan du lien social, du lien humain, mais elle a été imposée par les circonstances que tout le monde comprendra. Autant que les restaurateurs, les acteurs de la solidarité souffrent de cette impossibilité d'organiser des repas sur place. Peut-être que ma collègue Sylvie CEYRAC pourra nous donner plus d'informations sur les conséquences du Covid sur l'aide alimentaire.

**Monsieur le Maire** : Merci. D'autres interventions ? Madame CEYRAC pour répondre.

**Madame CEYRAC** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, depuis plus de dix mois, la crise sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid a des répercussions considérables non seulement sur le plan sanitaire mais sur le plan économique et surtout social. C'est pourquoi la délibération proposée ce soir de douze subventions de fonctionnement pour des actions alimentaires à Paris est symptomatique des répercussions de cette pandémie.

Je voudrais juste rappeler l'impact sur les dispositifs existants dans notre arrondissement concernant l'aide alimentaire ; dispositifs qui subissent de plein fouet l'aggravation des conséquences sociales. Le relais Frémicourt qui recevait 30 à 40 familles par jour voit le nombre de bénéficiaires adressés par les services sociaux augmenter à 50 familles par jour et même jusqu'à 80 certains jours. Dès septembre, il y a eu plus de 20 nouveaux inscrits.

Le centre d'action sociale du 15<sup>ème</sup> a vu une progression aussi considérable dans le cadre des aides exceptionnelles des dépenses alimentaires : 139 717 € en 2020 soit 45 % des dépenses totales pour l'alimentaire contre 109 651 en 2019 soit 34 % donc une augmentation très importante pour des dépenses et des aides alimentaires.

L'épicerie sociale de la Croix-Rouge, qui fait l'objet de cette délibération, voit sa subvention augmenter de 12 000 euros – augmentation justifiée – pour accueillir plus d'étudiants. Lors du premier confinement en mars, le nombre de familles fréquentant l'épicerie sociale avait un peu baissé ainsi que le nombre d'étudiants dont beaucoup étaient rentrés chez eux à ce moment-là. Cependant, depuis la rentrée d'octobre, la Croix-Rouge note une transformation de la population qu'elle reçoit. À présent, un tiers sont des étudiants et outre l'aide alimentaire, ils trouvent là aussi un contact humain et apprécient le lien social qu'ils retrouvent et qui leur manque tant. Les deux autres tiers sont composés de plus en plus de personnes

seules, de foyers sans enfant, de retraités, de catégories professionnelles moyennes qui se retrouvent sans rien à cause de la crise. Nous constatons d'ailleurs la même sociologie parmi ceux qui fréquentent la distribution alimentaire de la Mairie du 15<sup>ème</sup> avec plus de 12 100 paniers distribués depuis le début, plus de 1 600 personnes reçues pour près de 5 000 bénéficiaires. Je pense qu'une partie de ces personnes n'auraient jamais imaginé venir chercher des produits alimentaires et si elles le font aujourd'hui, c'est forcément par nécessité absolue car ce n'est pas une démarche facile.

Bien sûr, je vous engage à voter cette subvention.

**Monsieur le Maire** : Merci. Pardon, je ne vous entends pas.

**Madame IBLED** : Je disais juste que je voulais prendre la parole mais je n'étais pas très visible.

**Monsieur le Maire** : Ah, vous aviez levé la main !

**Madame IBLED** : Oui.

**Monsieur le Maire** : Excusez-moi. J'ai hésité à un moment. Excusez-moi, nous sommes très loin les uns des autres.

**Madame IBLED** : Donc, si c'est possible...

**Monsieur le Maire** : Oui, je vous donne la parole.

**Madame IBLED** : Je vous remercie. C'est juste pour saluer l'action de la Mairie tout au long des mois de décembre et de janvier pour distribuer les paniers solidaires à laquelle nous avons participé. C'était également de jolis moments de solidarité et d'échange. Je voulais dire également que nous avons fait de notre côté une collecte de jouets, puisque cet aspect-là était aussi intéressant, particulièrement cet hiver. Nous soutiendrons évidemment cette délibération puisque la solidarité est aujourd'hui indispensable pour toutes les catégories de personnes. Comme le disait Madame CEYRAC, nous avons vu venir à la distribution alimentaire des personnes qui, à mon avis, n'avaient jamais imaginé un jour pousser la porte de la mairie pour venir chercher un panier. Voilà, c'était juste pour vous dire que nous suivrons la délibération. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. J'ai bien fait de vous repasser la parole. Merci d'ailleurs d'avoir participé à la distribution des colis à plusieurs reprises

pendant cette période et merci à tous les élus en général qui sont venus et qui peuvent encore venir tous les mardis et vendredis après-midi. La distribution a été avancée à 17 heures au lieu de 18 heures. Merci à tous de venir aider à la distribution si vous le pouvez.

Je soumetts donc aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **13. 2021 DASES 11 – Subventions (6 345 419.00 euros) et Conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens**

**Monsieur le Maire** : Nous avons là le projet de délibération DASES 11 qui relève de la procédure d'urgence que nous avons adoptée tout à l'heure. Il concerne une subvention de 6 345 419 euros et des conventions avec les 30 centres socioculturels parisiens. Monsieur JOZEFOWICZ.

**Monsieur JOZEFOWICZ** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion de cette nouvelle convention avec le foyer de Grenelle qui accueille beaucoup de personnes en grande précarité, est-ce que l'augmentation de la subvention sera satisfaisante ? Nous sommes favorables à ce soutien et ce d'autant plus qu'il existe à cet endroit une population précaire, notamment pas loin de Beaugrenelle qui est effectivement concerné par les sans-abri. Merci.

**Monsieur le Maire** : D'autres interventions ? Madame CEYRAC pour répondre.

**Madame CEYRAC** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération concerne effectivement le renouvellement de la convention pluriannuelle avec le foyer de Grenelle pour les années 2021-2023, bien seul centre social – dois-je le rappeler – dans le 15<sup>ème</sup> qui fait un travail formidable et dont l'action est particulièrement importante en cette période :

- domiciliation (plus de 13 000 adresses) ;
- permanences sociales ;
- accueil ;
- ateliers sociolinguistiques avec plus de 280 personnes qui les suivent ;
- 180 jeunes qui participent à l'aide à la scolarité ;
- permanences emploi ;
- vestiaires, etc.

Ces activités sont fréquentées par un public de bénéficiaires de plus en plus nombreux, par une équipe représentant environ six ETP qui est aidée et soutenue par près de 300 bénévoles, ce qui est tout de même assez formidable.

Si la subvention montre une augmentation certaine, elle reste cependant insuffisante. Le budget peine à être bouclé, le soutien financier de la mission évangélique se faisant de plus en plus restreint. D'ailleurs, cela a entraîné la suppression d'un demi-poste pour le secteur famille et d'un demi-poste pour le soutien à l'emploi. Vous conviendrez qu'en cette période, il est franchement regrettable d'être obligé de baisser l'accompagnement des familles ou l'accompagnement vers l'emploi.

D'autre part, je profite de cette délibération pour souhaiter que le dispositif annuel Ville Vie Vacances, via lequel le foyer de Grenelle propose quatre projets, soit financé au même niveau que celui des autres centres sociaux de Paris, ce qui n'est pas le cas. Ils ont toujours un financement bien moindre.

Malgré ces deux réticences, je vous propose bien sûr de voter favorablement cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Je la soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Unanimité.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Je vous invite maintenant à voter favorablement les délibérations qui n'ont pas suscité de débat. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Merci.

*Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Nous allons passer à la deuxième partie de notre Conseil concernant les vœux.

**14.V152021001 Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun - Groupe des élu.e.s de gauche relatif à la démocratie participative du 15<sup>ème</sup> arrondissement**

**Monsieur le Maire :** Qui rapporte ? Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON** : Monsieur le Maire, nous sommes dans un état d'esprit constructif mais la manière dont se sont déroulées les premières séances des conseils de quartier ne peut pas nous satisfaire. Que représentent des conseils de quartier lorsqu'ils sont suivis par 16 ou 20 personnes ? C'est dur en ce moment d'intéresser à la chose publique mais la publicité faite au dernier moment, comme cela a été le cas, n'aide vraiment pas. En 2021 et alors que la crise nous a tous incités à inventer de nouvelles manières de communiquer qui, certes, ne remplaceront jamais la rencontre humaine mais qui nous permettent de rester en lien, la Mairie du 15<sup>ème</sup> n'a pas su trouver mieux pour permettre au public d'interagir avec les conseils de quartier que de lui demander d'écrire un mail pendant la réunion pour poser des questions. Cela semble quand même archaïque.

Ce vœu vise tout simplement à vous demander si votre intention véritable est d'intéresser le plus grand monde et donc de vous demander de mieux communiquer, de mieux préparer les conseils de quartier et que ceux-ci soient retransmis en direct sur une plateforme disposant d'un chat instantané permettant de poser des questions comme cela se fait si simplement aujourd'hui.

**Monsieur le Maire** : Merci de votre brièveté à défaut de fond. Je donne la parole à Monsieur CANAL pour répondre à ce vœu.

**Monsieur CANAL** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Monsieur SITBON, vous auriez tout d'abord pu commencer votre propos par nous féliciter avant de nous faire des recommandations constructives.

**Monsieur le Maire** : Bonne proposition.

**Monsieur CANAL** : Vous auriez pu tout d'abord nous féliciter d'avoir organisé ces conseils de quartier dans des temps corrects à la différence de beaucoup d'autres arrondissements.

Vous auriez pu également nous féliciter d'avoir réussi à faire des innovations. Vous n'en parlez pas mais, par exemple, les élections des présidents des conseils de quartier se sont faites de manière démocratique. Il y a eu des échanges de profession de foi. Il y a même eu des présentations en amont du conseil de quartier et il y a même eu une élection.

*Applaudissements.*

Monsieur CANAL : Allez-y, applaudissez, parce qu'après, on fera un petit tour des arrondissements de Gauche.

Monsieur le Maire : Là, vous applaudirez moins.

Monsieur CANAL : Monsieur SITBON, un peu d'attention. Vous auriez pu aussi nous féliciter d'avoir assuré la stricte parité. Je rappelle que dans Paris, il n'y a que six arrondissements qui le font.

Vous auriez pu aussi nous féliciter d'avoir quand même fait une retransmission en direct de nos conseils de quartier. Il n'y en a que deux qui le font à Paris, Messieurs, le 15<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> et encore, le 19<sup>ème</sup> le fait de manière parcimonieuse.

Vous auriez pu aussi nous féliciter d'avoir garanti toujours un équilibre de représentation au sein des territoires avec plusieurs collèges : un collège des habitants – le plus important –, un collège des associations, un collège des personnalités qualifiées qui regroupe des personnes qui sont particulièrement légitimes dans ces zones et aussi le collège des élus où figurent à la fois la majorité mais aussi l'opposition.

À votre différence, Monsieur SITBON, qui voyez le verre à moitié vide, moi, je vois le verre à moitié plein...

Monsieur le Maire : Totalemment plein.

Monsieur CANAL : Totalemment plein, en effet. Je me souviens qu'il y a encore dix ans, Monsieur SITBON, j'étais adjoint aux conseils de quartier et c'est moi qui présidais mon conseil de quartier, c'est moi qui en assurais l'organisation, la vie courante, et c'est moi aussi qui participais largement à la détermination de l'ordre du jour. Aujourd'hui, ce sont les présidents de conseils de quartier qui le font. Ils se sont réunis la semaine dernière et ça y est, ils ont pris les rênes de leurs conseils de quartier. Rien que pour cela, nous devrions nous en féliciter, Monsieur.

Évidemment, on peut toujours faire mieux ; c'est vrai, j'en conviens. Cependant, avec de gros problèmes de communication, comme vous l'indiquez, nous avons tout de même eu plus de 800 candidatures individuelles et près d'une centaine de candidatures associatives c'est-à-dire 20 % de plus que lors de la précédente campagne de renouvellement des conseils de quartier. C'est dire que le défaut de communication s'est fait sentir de manière ardente.

Je voudrais aussi vous dire que les problèmes de communication, merci de les régler à notre place car la plupart du temps, ils sont dus à des points techniques. Nous aimerions bien avoir une communication interactive. Pourquoi nous sommes-nous limités à une diffusion en direct avec échange de mails ? C'est simplement parce que nous n'avons pas la capacité technique de permettre cela. Oui, Monsieur. Je vais vous dire une chose : vous avez essayé de faire une fois le Conseil de Paris en dématérialisé et cela a été un fiasco complet. Nous avons dû refaire deux ou trois fois le même vote. Si c'est pour faire un fiasco comme ça, cela ne sert à rien.

Il est vrai qu'en matière de fiasco, vous avez quelques modèles. Ah oui, vous n'êtes pas fier du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Vous ne vous en êtes pas vanté ce soir du 12<sup>ème</sup> arrondissement où ils ont dû annuler leur propre élection interne de constitution des conseils de quartier parce qu'ils n'ont même pas été foutus d'organiser la présidence des conseils de quartier entre homme/femme et le non-binaire. La Maire du 12<sup>ème</sup> elle-même a annulé son propre scrutin. Il faut le faire ! Moi, ce que je vous suggère, Monsieur SITBON...

**Monsieur le Maire** : On applaudit moins là.

**Monsieur CANAL** : Voyez ici une bonne volonté constructive de ma part : je vous suggère de retirer votre vœu et d'en présenter un au Conseil de Paris à l'adresse de tous vos adjoints et de tous vos Maires d'arrondissement de Gauche pour faire un échange de bonnes pratiques car même un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris d'il y a trois ans félicitait le 15<sup>ème</sup> arrondissement pour ses pratiques de conseils de quartier. Nous, à votre différence, c'est la démocratie participative réelle et pas dirigiste ; nous ne sommes pas là pour donner des ordres aux présidents de conseil de quartier mais nous sommes là simplement pour leur donner les moyens d'organiser leur conseil du quartier.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire** : Merci de cette réponse complète et objective. Monsieur LUINAUD pour une explication de vote, Monsieur BRAGÉ ensuite, puis Madame IBLED.

**Monsieur LUINAUD** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais revenir sur le reproche qui nous est fait concernant la communication de la Mairie du 15<sup>ème</sup> sur les conseils de quartier de décembre dernier. Le

nombre de connexions simultanées à leur pic lors des différents conseils tourne autour de 30, ce qui est un chiffre qui, compte tenu des conditions sanitaires, est tout à fait honorable. Surtout, c'est un chiffre qui est compatible avec la moyenne de la fréquentation des conseils de quartier en présentiel, tous arrondissements de Paris confondus. Je vous renvoie notamment au rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris qui précise que 70 % des réunions publiques en conseil de quartiers ne dépassent pas 30 participants. Vous voyez que nous restons donc dans des chiffres qui sont tout à fait raisonnables compte tenu, encore une fois, du contexte particulier.

Je rappelle que cette organisation nous a permis d'installer les conseils de quartier dans un délai qui nous permet de prévoir une deuxième réunion au premier trimestre 2021; une réunion qui est particulièrement importante dans la perspective du budget participatif. D'ailleurs, en dépit de cette avance que nous avons prise sur d'autres arrondissements comme cela a été rappelé, plusieurs présidents de conseils de quartier nous ont fait savoir qu'ils trouvaient les délais qui leur étaient laissés par la Ville de Paris pour préparer le dépôt des projets en budget participatif très courts. Je vous laisse donc imaginer l'ampleur du problème si nous avions attendu le premier trimestre de cette année pour installer les conseils de quartier comme beaucoup d'arrondissements de Gauche semblent le faire.

Il est donc assez cocasse de nous reprocher une communication tardive sur les conseils de quartiers là où l'exécutif ne fait pas mieux pour le budget participatif. À deux semaines du début des dépôts des projets, nous n'avons toujours pas reçu de kit de communication.

C'est donc à la lumière de ces éléments et des efforts que la Mairie du 15<sup>ème</sup> a déployés pour organiser au mieux les conseils de quartier compte tenu du contexte sanitaire que je vous appelle, chers collègues, à voter contre ce vœu. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur BRAGÉ.

**Monsieur BRAGÉ** : Les Écologistes vont de leur côté soutenir ce vœu. Il est effectivement nécessaire de pouvoir avoir une interpellation beaucoup plus directe de nos concitoyens. Je ne reçois pas l'argument technique. La possibilité d'utiliser Facebook existe tout de même depuis très longtemps avec cette technologie et cette possibilité-là. Aujourd'hui, nous utilisons tous et toutes des outils comme Zoom, comme Teams, qui permettent

très facilement ces choses-là. Je pense que l'argument qui consiste à dire que c'est techniquement difficile n'est pas recevable, donc nous soutiendrons ce vœu.

**Monsieur le Maire** : Madame IBLED.

**Madame IBLED** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je voulais juste intervenir pour dire que nous ne sommes pas en phase avec la totalité du vœu et que nous reconnaissons que les conseils de quartier sont plutôt bien organisés dans le 15<sup>ème</sup>. C'est donc à noter.

En revanche, je pense que nous pourrions tout de même étudier la possibilité de mettre des Chatbot tant que nous ne serons pas en présentiel pour permettre de communiquer facilement et de poser des questions en temps réel.

Nous ne soutiendrons pas le vœu et nous nous abstiendrons sur ce point. Merci.

**Monsieur le Maire** : Juste un mot là-dessus. Tout a été dit et fort bien dit mais il est vrai qu'il a fallu travailler dans des conditions difficiles parce que la pandémie, parce que nous voulions absolument que nos conseils de quartier se réunissent au moins une fois avant la fin de l'année. Cela n'a pas été le cas de plusieurs conseils de quartier dans un certain nombre d'arrondissements qui ne sont même pas encore constitués à l'heure qu'il est. Je ne pense donc pas que ce soit un modèle à suivre.

En revanche, il est vrai que nous pouvons bien dire que nous ne sommes pas satisfaits du mode participatif par rapport au public qui ne peut pas être là en présentiel pour les raisons que l'on sait. Pour répondre notamment à Madame IBLED mais pas seulement, je dois dire que nous étudions la mise en place d'un outil numérique participatif qui soit compatible avec nos modes d'organisation, avec nos moyens technologiques, avec nos crédits parce que je rappelle tout de même que pour faire fonctionner tout cela, nous faisons appel à des sociétés privées qu'il faut rémunérer ; ne serait-ce que ce soir en permettant que notre Conseil d'arrondissement soit retransmis en direct sur les réseaux sociaux. C'est donc à l'étude. Effectivement, les mails étaient un pis-aller parce qu'il a fallu travailler très vite. Je remercie d'ailleurs les services d'avoir pu faire tout cela dans des délais extrêmement resserrés. Il y a effectivement un effort à faire là-dessus et nous y travaillons en espérant que les prochains conseils de quartier pourront se tenir en présentiel ; cela voudra

dire que la pandémie est derrière nous. Enfin, ce n'est pas sûr. Sinon, un outil numérique participatif plus élaboré devrait être mis en œuvre si nous en avons la possibilité. Nous faisons le maximum pour arriver à cet objectif.

C'est donc avec un avis défavorable de l'exécutif que je soumetts ce vœu à votre vote. Qui est pour ? La Gauche et les Verts. Qui est contre ? La majorité. Qui s'abstient ?

*Le vœu est rejeté.*

**15.V152021002 Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun - Groupe des élu.e.s de gauche relatif à la caisse des écoles du 15<sup>ème</sup>**

**Monsieur le Maire** : Qui le rapporte ? Personne. Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON** : Avant toute chose, je voudrais exprimer un remerciement au personnel de cantine pour le dur travail effectué chaque jour auprès des enfants du 15<sup>ème</sup>. Comme vous le savez, un mouvement de grève a eu lieu les 7 et 8 janvier ainsi qu'aujourd'hui à la caisse des écoles. Les 7 et 8, la gestion par la caisse des écoles de la communication pour les parents et pour les directeurs d'école a été plus que chaotique. Il y a eu l'envoi de messages tardifs et contradictoires. Il a tout d'abord été annoncé que les parents devaient fournir un pique-nique puis, que la caisse le ferait et finalement que non, la caisse ne pouvait pas le faire. Là encore, il est incompréhensible qu'un mail n'ait pas été envoyé dès que la caisse a appris l'absence des agents à l'ensemble des parents ayant indiqué leur adresse mail. Cela ne fut pas le cas et j'ai de nombreux témoignages.

Si la communication semble s'être heureusement améliorée pour la journée d'action d'aujourd'hui – quoiqu'il y ait encore des couacs –, nous ne comprenons pas que la caisse ne dispose pas pour pallier toutes les difficultés – aujourd'hui un mouvement social mais peut-être demain un autre souci – d'un stock suffisant de produits non périssables pour que tous les enfants aient au moins quelque chose pour leur repas.

Par ailleurs, sur le fond, le dialogue social semble avoir été négligé puisque la grève est toujours le constat d'un échec du dialogue social. Cela est très regrettable et aboutit à cette situation bloquée. La grève est reconduite demain. Il y a des questions qui se posent dans d'autres

caisses des écoles d'autres arrondissements. Un mouvement a eu lieu dans le 20<sup>ème</sup> mais là-bas, le dialogue social a permis d'avancer et le mouvement social est suspendu. Dans le 15<sup>ème</sup>, le manque de personnel, le recrutement d'intérimaires, l'annualisation des rémunérations posent question.

Sur tous ces points et devant les interrogations des parents, des directeurs d'école mais aussi devant les revendications qui pour certaines semblent réellement légitimes, les élus du groupe Paris en commun - élu.e.s de Gauche du 15<sup>ème</sup>, vous demandent des explications et des actions Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Monsieur CONNAULT pour répondre à ce vœu.

**Monsieur CONNAULT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci Monsieur SITBON pour ce vœu qui me donne une nouvelle occasion d'évoquer la situation de la caisse des écoles. Nous l'avons déjà fait à diverses reprises, que ce soit lors du comité de gestion du 2 décembre ou plus récemment lors d'un échange téléphonique. Cependant, le débat sur ce vœu lors du Conseil d'arrondissement permet une audience plus large. C'est donc bien volontiers que je vous réponds tant sur les causes du mouvement de grève que sur ses conséquences actuelles.

Quelques chiffres d'abord pour rappeler ce que représente la caisse des écoles du 15<sup>ème</sup> : tous les jours, ce sont près de 12 000 élèves qui prennent leur repas dans l'un des réfectoires des 58 écoles publiques de l'arrondissement outre les collèges Modigliani et Duhamel et le lycée Corbon. Les repas sont préparés dans quatre cuisines centrales de production en liaison chaude qui livrent 17 satellites. Il y a également 19 cuisines qui produisent pour elles-mêmes avec des produits qui leur sont livrés directement par leurs fournisseurs. Ce service est essentiel pour permettre la sociabilité des jeunes enfants et la qualité d'un repas quotidien. Tout ceci est assuré par près de 80 agents de la caisse des écoles, ce qui représente 170 ETP. Je me joins aux remerciements que vous leur avez adressés.

Concernant les causes de la grève, sans remonter trop loin, je rappellerai qu'un audit extérieur réalisé en 2019 avait mis en évidence des marges de progression dans l'organisation et le fonctionnement de la caisse des écoles. Les premiers effets de cet audit, fin 2019, ont été le renouvellement partiel et le renforcement de l'encadrement de la caisse des écoles qui a rapidement engagé des actions qui étaient à la fois nécessaires et

possibles dès le début de l'année 2020. Malheureusement, la crise du Covid est venue interrompre cet élan et a affecté la situation financière de la caisse des écoles qui a dû mettre à contribution ses réserves qui ont été totalement absorbées l'obligeant ainsi à solliciter auprès de la Mairie centrale une subvention complémentaire exceptionnelle, qui lui avait été accordée à hauteur de 152 000 euros.

Monsieur le Maire, président de la caisse des écoles, conscient à la fois des efforts consentis par les agents, puisqu'ils avaient continué pour certains à servir des repas et des aides aux personnes les plus défavorisées pendant le confinement, ainsi que des conséquences financières pour ces personnels dont les salaires ne sont pas très élevés, a décidé de maintenir les salaires à 100 % et d'autoriser l'annulation des congés qui avaient été posés pendant la période de confinement. Toujours sur le plan financier, pour l'exercice 2021, Monsieur le Maire est intervenu auprès de Madame HIDALGO dont il a obtenu que la baisse de la subvention qui était annoncée dans un contexte général de finances très tendu soit finalement moins importante.

Les revendications à l'appui du préavis de grève déposé par la CGT pour les mois de décembre et de janvier rappellent, ainsi que vous l'avez vous-même soulevé, qu'elles dépassent la seule caisse des écoles du 15<sup>ème</sup> puisqu'elles visent d'autres caisses des écoles de Paris et qu'elles s'inscrivent même dans un large mouvement de grève qui a été annoncé par la CGT pour le 4 février prochain pour tous les agents municipaux de Paris, tous corps confondus. Il est à relever également que ce n'est pas un mouvement intersyndical puisque seule la CGT a lancé le mouvement.

Dans ce contexte général, les réponses aux revendications à l'appui de ce mouvement de grève ne relèvent pas toutes des attributions de la Mairie ou de la caisse des écoles. Les revendications sont les suivantes :

- une revalorisation du point d'indice. Cela relève d'une décision gouvernementale totalement indépendante de l'autorité territoriale ;
- obtenir de vraies créations de postes. Soixante postes d'agent de restauration ont été créés par une délibération du 31 janvier 2019. Les recrutements sont difficiles. Ils sont en cours. Un peu plus de la moitié de ces recrutements ont eu lieu mais les candidats ne sont pas assez nombreux et tous ne confirment pas leur embauche ;
- la titularisation de tous les précaires. Cela relève aussi de règles fixées par l'État ;

- le remplacement en temps réel des agents absents. Je préciserai que depuis septembre 2020, 20 agents ont été recrutés et l'équivalent de 3 700 heures a été effectué par du personnel intérimaire en renfort des équipes ;
- l'allègement des menus sur la période Covid, ce qui se traduit par une simplification du service. La commission des menus de la caisse des écoles, qui est un lieu d'échange entre la direction, les parents, les élèves et les chefs, contribue à leur définition. Les menus présentés aux enfants doivent respecter des règles très strictes d'équilibre alimentaire qui sont elles aussi imposées par la réglementation. Chaque fois que des aménagements sont possibles, ils sont réalisés ;
- des moyens réels pour la reconnaissance de ces personnels par la création ou l'amélioration de fiches de poste, une formation permettant une vraie évolution de carrière. Ces projets sont mis en œuvre actuellement de manière à pouvoir évaluer les progressions de carrière en toute transparence et objectivité.

Notre priorité a toujours été celle de pouvoir assurer un service de restauration de qualité tout en garantissant l'amélioration des conditions d'emploi des agents. Plus particulièrement, depuis le début de la crise sanitaire, l'ensemble des équipes de la caisse des écoles s'est mobilisé pour concilier de manière continue ce double objectif.

Concernant le dialogue social : sans attendre le mouvement de grève, nous avons reçu les personnels et les syndicats, notamment la CGT, à plusieurs reprises depuis la rentrée à un moment où il n'y avait pas encore de préavis de déposé. Conscients à la fois des difficultés et soucieux de conserver le dialogue social, nous souhaitons mener à leur terme les améliorations qui sont nécessaires, qui ont été engagées et qui sont prévues pour se dérouler sur toute l'année scolaire 2020-2021. Cela passe par des consultations préalables des syndicats qui ont eu lieu lors de réunions du comité technique et du CHSCT au cours desquelles les syndicats avaient exprimé une position positive à l'unanimité. Nous avons également reçu, avec Monsieur le Maire, les chefs de cuisine début janvier.

C'est dans ce contexte que la grève est venue perturber le service de la restauration car la CGT estime que les choses ne vont pas assez vite. Ainsi que je le rappelais, la satisfaction d'un certain nombre de revendications, notamment celles qui relèvent des compétences d'arrondissement, suppose que les procédures légales et réglementaires de consultation

soient suivies. C'est ainsi que des réunions avec les syndicats ont déjà eu lieu et nous avons convoqué dès la rentrée un nouveau comité technique qui devait se tenir ce matin pour se prononcer sur l'élaboration des fiches de poste et la formation professionnelle continue des agents afin de pouvoir mener une véritable politique de valorisation des compétences et de promotion des agents déjà en poste permettant ensuite des recrutements de nouveaux personnels. La CGT a cependant annoncé en connaissance de cause une grève effective et un rassemblement devant la mairie pour ce matin à la même heure que celle à laquelle devait se tenir le comité technique. Nous avons souhaité permettre l'exercice de ce droit de grève sans qu'il y ait de difficultés et nous avons donc reporté à la semaine prochaine la tenue de ce comité technique. Tout cela ne favorise pas l'accélération du calendrier des réformes mais nous les poursuivrons étape par étape afin de tenir nos objectifs et nos engagements dans le cadre du dialogue social.

Concernant les conséquences de la grève, tous les moyens sont mobilisés pour assurer le maintien du double objectif de service de restauration de qualité et d'amélioration des conditions d'emploi des agents malgré les conditions sanitaires drastiques que nous connaissons tous depuis presque un an. Cependant, les modalités de la grève mettent aujourd'hui en péril l'organisation d'un service de restauration dans la mesure où dans le cadre général du préavis qui a été déposé – sur deux mois complets en décembre et janvier –, les agents ne se déclarent individuellement grévistes qu'au tout dernier moment. En décembre et début janvier, malgré ce préavis déposé, il n'y a eu aucun agent gréviste et aucune absence. Nous avons donc pu servir les repas habituels, des repas chauds, même si nous avons commandé des pique-niques pour pouvoir parer à toute éventualité.

Ce n'est que le mercredi 6 janvier en tout début d'après-midi que nous avons été informés que le mouvement de grève se concrétiserait dès le lendemain matin. Nous en avons aussitôt informé les parents et les directeurs d'école même si les informations ont effectivement pu devoir être ajustées ou corrigées dans l'après-midi selon la confirmation des déclarations individuelles des personnels effectivement grévistes.

Pour ce début de semaine, aujourd'hui et demain, nous avons suivi le même processus. Un affichage a été réalisé devant les établissements scolaires pour informer les parents du possible maintien ou non de la restauration scolaire dans l'école de leurs enfants. Pour les jours où la

restauration ne pourrait pas être assurée, nous leur demandons de fournir à leurs enfants un pique-nique. Les parents ayant fourni une adresse électronique à la caisse des écoles ont été informés directement par courriel. En outre, l'information a été mise sur le logiciel de facturation Concerto, qui est un outil de communication, sur le site internet de la caisse des écoles et sur Twitter.

Les modalités de grève suivies par la CGT dans le cadre d'un préavis glissant et reconductible des salariés qui se déclarent grévistes au dernier moment compliquent énormément l'anticipation des situations qui varient en dernière minute d'une école à l'autre. Nous ne savons donc que tardivement quels seront les agents grévistes et les lieux de cuisine considérés.

Voilà le contexte général dans lequel, Monsieur SITBON, vous formulez un vœu en quatre points dont je rappellerai les termes en inversant, si vous le permettez, l'ordre dans lequel vous les avez présentés. Vous souhaitez, en effet, que :

- le Maire du 15<sup>ème</sup> puisse donner des explications sur l'origine des dysfonctionnements de la caisse des écoles ;
- le Maire du 15<sup>ème</sup> engage au plus vite un dialogue avec les représentantes et les représentants du personnel ;
- la caisse des écoles du 15<sup>ème</sup> mette en place un circuit efficace d'information à destination des parents et des établissements scolaires le plus rapide et le plus en amont possible ;
- la caisse des écoles du 15<sup>ème</sup> constitue un stock de denrées pouvant être distribué aux enfants en cas de nécessité.

Ce double rappel du contexte et des termes de votre vœu me conduit à proposer une position de rejet de votre vœu dans la mesure où il se trouve déjà satisfait. Les revendications à l'origine du mouvement de grève sont connues. Le dialogue social avec les représentants du personnel a toujours été une de nos préoccupations sans attendre les préavis de grève. Il est en cours ainsi que je l'ai précisé et il se poursuit. Ce sont les modalités d'exercice du droit de grève qui expliquent ce que vous qualifiez de « dysfonctionnements » mais qui constituent en fait une perturbation rendant l'anticipation très difficile voire impossible. Nous avons certes des réserves de denrées disponibles pour parer aux imprévus, notamment en cas d'impossibilité de servir les repas chauds habituels et pour les enfants ayant oublié de prendre un pique-nique. À titre d'information, aujourd'hui, il y a eu 187 pique-niques qui ont été servis

à des enfants qui n'avaient pas pu en apporter. Toutefois, il nous semble préférable de privilégier le maintien du service de repas chauds surtout dans cette période d'hiver.

Pour ce qui est des circuits de communication, ils existent, ils ont été utilisés lors des deux périodes de grève que ce soit les 7 et 8 janvier ou pour ce début de semaine. Je les rappelle : affichage à l'entrée de l'école, mail pour les parents et les directeurs, outil Concerto, Twitter, le site internet de la caisse des écoles. En revanche, ce qui fait défaut, c'est l'information à donner car elle n'est disponible qu'avec très peu d'anticipation. Cela relève de la responsabilité de la CGT qui a choisi ces modalités même si nous avons cru percevoir une légère volonté d'amélioration des pratiques. En tout cas, cela reste insuffisant de la part des agents se déclarant grévistes.

Soyez assurés que nous regrettons cette situation qui affecte fortement notre obligation de maintien de service que nous devons aux familles et aux enfants. Nous remercions à cette occasion les directeurs d'école ainsi que les REV pour leur implication comme relais local permettant des remontées d'informations rapides tant en ce qui concerne les agents se déclarant grévistes en dernière minute que pour faire remonter à la caisse des écoles les enfants ayant oublié le pique-nique lorsque la restauration ne peut pas être assurée.

Nous nous attendons, dans les prochains jours, à subir encore quelques désagréments, ne serait-ce que parce que le mouvement de grève se poursuit demain mardi, et que nous ne savons pas si les agents grévistes en ce début de semaine le seront aussi pour la fin de semaine c'est-à-dire mercredi, jeudi et vendredi, ni quand ils se déclareront éventuellement. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour limiter les conséquences au maximum et continuer à informer au mieux les directeurs d'école, les familles et les élus.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur CONNAULT pour cette réponse qui devait être exhaustive. Il était important de faire un point complet sur cette grève. Il y a des explications de vote sur ce vœu ou pas ? Je rajouterai très peu de choses. Je voudrais tout d'abord féliciter Monsieur CONNAULT d'être le médiateur dans cette affaire et de traiter de façon aussi précise, complète et efficace et démocratique cette grève dont, il est vrai, nous comprenons assez mal les raisons étant donné que nous nous

efforçons avec vraiment beaucoup de passion depuis plusieurs mois de redresser la barre.

Il est vrai qu'un mouvement, il y a trois ans, avait donné lieu à un audit fait par un cabinet indépendant. Les conclusions de cet audit avaient été présentées à tous les personnels, aux syndicats, et avaient recueilli l'assentiment général. Cet audit est mis en œuvre avec l'aide et la participation de la Ville de Paris. Malheureusement, en plus des difficultés de la mise en œuvre de ces réformes, nous avons été impactés directement par la crise sanitaire qui nous a tout de même fait perdre un million d'euros par rapport à notre montant habituel de recettes. Il a effectivement fallu renflouer les caisses et je remercie d'ailleurs la Ville de Paris qui a bien voulu y contribuer. Aujourd'hui, nous nous trouvons simplement avec des réformes qui sont en cours, qui sont celles que soutiennent d'ailleurs les personnels et qui concernent cette grève ou alors qui ne concernent pas notre caisse comme l'évolution du point d'indice. Les autres réformes sont en cours. Il faut les accélérer. C'est évidemment notre volonté à tous mais c'est extrêmement compliqué. Comme l'a dit Monsieur CONNAULT, cela ne dépend pas que de nous.

Je voudrais tout de même avoir un mot pour les enfants, les élèves, qui sont les premières victimes de ce mouvement, étant donné que nous sommes d'abord dans une période d'extrêmes difficultés sur le plan sanitaire et les parents sont également en grande difficulté surtout les familles les plus précaires. C'est souvent le seul repas de la journée pour ceux-là. Je pense que beaucoup se trouvent dans une situation rendue encore plus difficile par ce mouvement. Je voudrais avoir un mot pour les enfants, pour les parents, pour toutes ces familles qui sont extraordinairement gênés par ce mouvement dont, encore une fois, les raisons nous échappent largement puisqu'on nous appelle à faire des réformes qui sont mises en œuvre les unes après les autres. C'est d'ailleurs un mouvement, comme cela a été dit, qui n'a pas été suivi par les autres organisations syndicales.

Bref, pour toutes ces raisons, nous appelons évidemment à rejeter ce vœu. Je le soumets aux voix. Qui est pour ? La Gauche et Les Verts. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le vœu est rejeté.*

**16.V152021003 Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun - Groupe des élu.e.s de**

gauche relatif à la possibilité d'inscrire la rue Varet dans le dispositif « rues aux écoles ».

Monsieur le Maire : Allez-y, je vous en prie. Vous avez la parole.

Monsieur RIPPERT : Bonjour. Ce vœu vient directement de la vive inquiétude qui nous est remontée des parents d'élèves de l'école Varet, vive inquiétude que vous devez connaître parfaitement car elle date de nombreuses années. Comme vous le savez, une pétition avait déjà été signée en 2018 par les parents d'élève qui demandaient la sécurisation de cette rue et notamment des abords de cette école. Visiblement, rien n'a vraiment été fait pour les rassurer hormis un passage piéton qui a été disposé à l'angle de la rue Varet et de la rue Lourmel mais qui, finalement, n'apporte aucune sécurisation à la rue. Les parents d'élèves continuent donc d'être très inquiets sur la sécurisation de cette rue. Il y a les parents de l'école Varet mais également ceux de l'école Félix-Faure car beaucoup d'élèves, beaucoup d'enfants, beaucoup de familles de cet établissement empruntent également la rue Varet pour s'y rendre. J'ajoute également que cette rue est très empruntée par beaucoup d'enfants qui se rendent au terrain de sport qui se situe également rue Varet. Il y a donc une multitude de facteurs qui font que cette rue est vraiment très peu sécurisée. Il suffit de se rendre le matin à l'heure de pointe entre 8 heures et 8 h 20 – je vous engage à y aller – pour se rendre compte que les familles font le trajet sur la route et non pas sur les trottoirs car ces derniers sont trop petits pour accueillir ne serait-ce qu'une poussette. Tous les parents font donc le trajet sur la route et c'est extrêmement dangereux. Les parents slaloment entre les poteaux et les voitures sur la route. C'est donc vraiment très dangereux.

J'ajoute à cela qu'il n'y a pas de passage piéton devant l'école et de ce fait, tous les parents traversent pour aller devant l'école sans passage piéton juste après un virage. De ce fait, c'est vraiment extrêmement dangereux.

De ce fait, le dispositif rue aux écoles que tout le monde connaît qui vise à sécuriser le trajet maison-école pourrait répondre parfaitement aux inquiétudes des parents et permettre ainsi d'apaiser la rue. Bien sûr, l'idée n'est pas de couper la circulation de cette rue car il y a des parkings. Le dispositif rue aux écoles permet au moins de prioriser les piétons par rapport aux véhicules. À mon sens, cela est indispensable. Nous ne pouvons pas laisser tous les matins des enfants circuler sur la route. Je pense que c'est vraiment une priorité pour l'arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RIPPERT d'avoir rappelé le fonctionnement d'une rue que nous connaissons bien. Monsieur PINET va vous répondre.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je ne m'attendais pas à une explication aussi importante du vœu. Monsieur RIPPERT, nous allons pouvoir répondre à l'ensemble de vos angoisses et de celles des parents. Je vais rappeler un petit peu la genèse de toute cette affaire de la rue Varet. Je voudrais dire ici, en préambule, que j'ai été très étonné de voir ce vœu parce que je ne pensais pas que vous me donneriez autant de latitude pour pouvoir renvoyer la balle dans votre camp et celui de la Mairie de Paris.

Donc, je vais tout de même faire un petit rappel pour dire que le 15<sup>ème</sup> n'a pas attendu le dispositif de la rue aux écoles pour améliorer la sécurité aux abords de toutes les écoles de l'arrondissement, dans les moyens qui sont les nôtres, et cela depuis plusieurs mandatures. Il serait trop long ici d'énumérer l'ensemble des demandes faites aux services. En parlant de services, je veux bien sûr rappeler que pour faire des aménagements, la Mairie du 15<sup>ème</sup>, comme toutes les Mairies d'arrondissement, s'adresse à sa section territoriale de voirie. Ces sections territoriales de voirie dépendent d'une voirie centrale qui dépend elle-même de la Mairie centrale et de l'adjoint à la voirie. Nous faisons aussi avec les budgets qui nous sont alloués pour ces aménagements. Nous reviendrons un petit peu sur les budgets et sur les coûts.

J'en viens maintenant au vœu du groupe Paris en commun. C'est son libellé même qui me fait m'interroger car je pense qu'une communication directe entre les élus d'un même arrondissement peut régler plus rapidement les problèmes ou tout au moins un échange. Nous l'avons fait Monsieur RIPPERT avec le carrefour Balard/Cauchy. Cela n'a effectivement pas avancé ; vous pouvez le dire. Toutefois, reprenez mes mails. Si cela n'a pas avancé, quelle en est la raison ? Je pensais moi, en tant que groupe majoritaire à l'hôtel de ville, que le groupe Paris en commun avait l'intégralité des informations de la Mairie centrale et tous les documents de travail notamment sur la rue aux écoles ; ceux que la Mairie centrale nous a demandés et que nous avons transmis avec ma collègue Chantal ROLGEN mais, je vais y venir.

Pourquoi dans un tel vœu se limiter à la rue Varet ? Vous avez parlé de l'angoisse des parents d'élèves. Nous recevons avec ma collègue Chantal ROLGEN les interrogations des parents de la rue de la Saïda, de la rue

Jongkind qui est à côté. Je suis très surpris d'entendre parler de la rue Varet mais la rue Jongkind, qui est juste à côté, fait aussi l'objet d'une demande de réelle piétonnisation sans permettre d'accéder en voiture ou en deux-roues motorisés, comme cela est souvent le cas, depuis de nombreuses années par la Mairie du 15<sup>ème</sup> aux différents services.

J'aimerais avoir une petite précision. Vous parlez dans votre vœu de l'école Félix-Faure mais ce n'est pas l'école Saint-Charles ?

**Monsieur RIPPERT** : Saint-Charles.

**Monsieur PINET** : Ah, voilà ! Vous avez reparlé de Félix-Faure et je ne comprenais plus où on allait parce que ce n'est pas tout à fait la même chose.

Un petit historique maintenant : en 2017, nous avons été alertés par les correspondants de nuit sur des rodéos de scooters dans la rue Varet. Très rapidement, nous avons demandé à la voirie de nous faire des propositions pour une sécurisation de cette rue. Malgré plusieurs relances, nous n'avons jamais eu la moindre proposition. Vous parlez de la pétition de 2018. Nous avons rencontré avec Chantal ROLGEN des parents rue Varet et il avait effectivement été prévu un passage piéton en plein milieu, au niveau de l'école, par un transfert des deux-roues motorisés et une suppression de places de stationnement. Ce passage était acté. Nous attendons toujours les retours de la voirie et il y a eu plusieurs relances. J'ai eu plusieurs parents d'élèves au téléphone et Madame ROLGEN aussi. Nous les avons relancés la dernière fois en juin. Il est vrai – mea culpa – que j'aurais peut-être dû les relancer en juillet, en août, et tous les mois. Malheureusement, je fais tellement de relances au service de voirie que cela en est compliqué d'avoir des informations.

Comme vous le savez – nous l'avons évoqué par retour de mail –, nous n'avons toujours pas d'information sur ce fameux carrefour. J'ai demandé une planification. Vous avez bien vu que je ne l'ai toujours pas et je n'ai pas pu vous la transmettre ; c'est ça mon problème. J'oserais donc, avec ce que j'ai lu dans la presse dernièrement, une petite pique en disant heureusement que la voirie de Paris n'a pas eu à gérer la planification de l'opération Overlord parce que sinon je ne suis pas sûr que le Débarquement se soit bien déroulé le 6 juin 1944. Excusez-moi. Je sais, c'était un peu simple mais je ne pouvais pas faire autrement.

J'en viens maintenant à ce que l'on appelle la rue aux écoles. Avec notre collègue Chantal ROLGEN, nous avons travaillé sur l'ensemble des écoles de l'arrondissement, une fois que ce projet a été amené par la Mairie centrale, en prenant en compte l'environnement et l'ensemble des éléments fournis par les différents services. Et, la rue Varet fait bien partie de la réflexion engagée par la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Elle n'est pas encore initiée mais elle fait bien partie de cette réflexion. La rue Varet a été identifiée par la voirie du 15<sup>ème</sup> comme une zone de rencontre et c'est pour ça aussi qu'elle ne fait pas de projet d'élargissement du trottoir. Elle estime que c'est une zone de rencontre et que, comme pour d'autres rues zones de rencontre, les piétons ont le droit d'aller partout. Vous me direz que ce n'est pas quelque chose de simple parce qu'en plus, la zone de rencontre n'a toujours pas été étudiée dans les auto-écoles et beaucoup de gens ne savent pas ce que c'est.

Ça, c'est un document que nous avons reçu. J'aurais pu vous le fournir, ou même Chantal ROLGEN, si vous m'aviez appelé ou échangé par mail. Il s'agit d'un document qui date du 27 janvier dans lequel la voirie identifiait suite à la première réunion avec Monsieur BELLIARD que nous avons eue le 24 juillet. Vous vous souvenez, c'était la fameuse réunion après laquelle nous avons appris que les arrondissements de Droite arrivaient après ceux de Gauche. Nous l'avons rappelé ici. Nous avons nous aussi travaillé sur un document de travail que nous avons transmis à la voirie à la demande de la Ville de Paris. Dans ce document de travail transmis aux services techniques, la rue Varet est bien notée « zone de rencontre » et « à voir les possibilités d'aménagement ». Pour l'instant, le barriérage ponctuel n'est pas à l'ordre du jour à la Ville de Paris. Nous l'avons demandé à plusieurs reprises. Ce n'est toujours pas à l'ordre du jour. Nous n'avons pas plus d'information sur une demande d'expérimentation de la part de la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Nous voulons l'expérimenter sur d'autres rues avec d'autres demandes de parents mais pour le moment, nous n'avons pas de nouvelle de la part de la Mairie centrale.

Il est tout à fait exact, comme vous le marquez dans votre vœu, que Monsieur BELLIARD a écrit au Maire du 15<sup>ème</sup>. Cependant, en septembre dernier lors de la dernière réunion que nous avons eue sur la rue aux écoles, il nous a été demandé de fermer une seule rue pour la rentrée 2021. À la suite d'une intervention de Monsieur BLOCHE qui disait qu'il fallait inclure aussi les collèges, ce qui est une très bonne chose, il a donc été décidé au niveau du 15<sup>ème</sup>, pour que cela s'inscrive dans un projet global ainsi que dans la réflexion du quartier apaisé qui va s'enclencher,

d'inclure le collège Debussy. Autour de cet établissement, il y a deux petites rues qui sont de part et d'autre de la maison communale. Les fermer et rendre tout cet espace piéton est une très bonne chose et cela donnera effectivement un quartier encore plus embelli à cet endroit. Nous avons effectivement choisi cette rue parce qu'on nous en demandait une.

J'ai l'impression que les budgets qui sont alloués ne sont pas à la hauteur des enjeux et à la hauteur des demandes de la Ville de Paris. A titre d'exemple, la rue François-Coppée qui est fermée n'a toujours pas vu ses travaux débiter. Juste pour l'information de ce Conseil, les travaux vont s'élever à plus d'un demi-million d'euros. Imaginez donc le petit bout de la rue François-Coppée, imaginez la rue Varet, imaginez les autres écoles, imaginez ce que cela va coûter en budget. Il faut donc mettre aussi de temps en temps un petit peu les moyens.

On pourrait donc immédiatement fermer la rue Varet, comme vous le dites dans cette histoire de rue apaisée, comme l'est la rue Gutenberg. Alors là, petit problème : si nous faisons cela, il va falloir que la Ville de Paris augmente le nombre d'ASP matin et soir parce que pour que les gens puissent ne pas passer dans cette rue et permettre à tout le monde d'être au milieu de la rue... Si, si, si, Monsieur RIPPERT, je vous engage à y aller et vous verrez que les panneaux ne se voient pas et si on le fait rue Varet, quand vous tournez sur la rue de Lourmel pour rentrer dans la rue Varet, au vu de la configuration de ce croisement, le panneau ne se verra pas. Vous êtes à un mètre assis dans une voiture ou sur un scooter, le panneau est à trois mètres en l'air. En plus, vous faites attention aux piétons. Vous ne voyez pas le panneau. Total de la manip : aujourd'hui rue Gutenberg, ce sont des ASP qui bloquent la circulation le matin et le soir. Donc, si on nous augmente le nombre d'agents de la DPSP dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, pas de souci, nous la fermons immédiatement.

Comme vous l'avez rappelé, cette configuration se prend sur la rue de Lourmel. Nous avons à l'entrée un parking privé de surface, donc on ne peut pas augmenter les trottoirs et derrière, ça amène sur deux parkings privés en sous-sol donc, là aussi, c'est un petit peu compliqué. La vraie sécurisation serait effectivement une fermeture temporaire par des barrières avec des agents de la Ville qui viendraient les fermer et les ouvrir. Nous attendons toujours de la Ville de Paris ce genre de chose ; peut-être que, ce soir, nous serons entendus.

Il y a une autre alternative mais, là aussi, il va falloir mettre des sous : on pourrait supprimer tout le stationnement qui se trouve dans la deuxième

partie, là où il y a les deux-roues. Il doit y avoir encore deux ou trois places de stationnement. On peut donc tout supprimer et élargir le trottoir. Il faudra alors revenir sur l'affaire de la zone de rencontre parce que dans ce cas-là, cela ne s'y inscrira pas. Vous avez vu mon petit bout de trottoir qui est à refaire devant François-Coppée : un demi-million d'euros ; je vous laisse imaginer le coût de l'élargissement du trottoir de la rue Varet.

Pour finir sur ce vœu. Nous, Mairie du 15<sup>ème</sup>, avons répondu aux demandes de la Ville et la rue Varet fait bien partie des pistes de travail donc, me concernant, je ne vois pas l'intérêt de ce vœu.

Une dernière chose quand même : une petite information pour l'ensemble du Conseil. Je remercie ma collègue Isabelle LESENS car j'ai appris qu'un cabinet d'architectes, le cabinet AREP, semble avoir remporté l'appel d'offres « rue aux écoles » et il va aider la Ville de Paris à aménager les rues aux écoles. Je ne sais pas combien de budget est prévu pour ce cabinet mais peut-être que, effectivement, il coule encore de l'argent. Si le groupe Paris en commun nous permet d'avoir un budget conséquent pour notre section territoriale de voirie mais aussi des effectifs pour qu'elle soit pleinement opérationnelle au vu de la taille de l'arrondissement et des enjeux, vous en serez remercié mais vraisemblablement, nous ne pouvons pas voter pour ce vœu.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci de cette intervention sur tout ce que vous vouliez savoir sur la rue Varet sans jamais avoir osé le demander.

**Monsieur PINET :** Voilà. Je m'excuse d'avoir été trop long.

**Monsieur le Maire :** Pour faire bref, on renvoie Monsieur RIPPERT vers la Mairie de Paris. Madame IBLED pour une explication de vote.

**Madame IBLED :** Merci Monsieur CONNAULT pour ces explications.

**Monsieur le Maire :** Non !

**Madame IBLED :** Non ? Monsieur PINET. Excusez-moi ! Nous allons soutenir le vœu de Monsieur RIPPERT parce que si l'exécutif peut soutenir une ouverture complémentaire de rue aux écoles, je pense que c'est une bonne idée. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises ici même, nous pensons qu'il serait intéressant d'avoir une deuxième rue aux écoles au sein du 15<sup>ème</sup> arrondissement en zone de test puisque nous sommes

l'arrondissement le plus peuplé de Paris. Comme vous le disiez très justement, je pense que c'est aux enfants qu'il faut penser. Si cela peut favoriser leur sécurité, c'est une bonne chose.

**Monsieur le Maire** : Monsieur BRAGÉ.

**Monsieur BRAGÉ** : Du côté des Écologistes, nous allons également soutenir ce vœu. Toutefois, j'ai quelques regrets car il s'adresse à une rue en particulier et bien d'autres pourraient être évoquées ; je pense à la rue Blomet qui est aussi largement sollicitée du point de vue des parents d'élèves qui souhaitent un tel dispositif, notamment pendant la période des travaux de la piscine qui avaient rendu très difficiles les déplacements des élèves. On pourrait citer l'école Corbon.

De manière plus générale, j'ai une petite déception par rapport aux propos que j'ai entendus ce soir. Nous avons beaucoup débattu tout à l'heure sur la question de la participation de nos concitoyens et ici on apprend que Monsieur PINET et Madame ROLGEN font des propositions dans leur coin sans concertation. Ma proposition serait la suivante : que soit posée dans chaque conseil d'établissement, conseil des écoles, la question « souhaitez-vous que votre établissement soit rattaché à ce dispositif ? » et dans chaque conseil de quartier une question similaire c'est-à-dire « quels établissements de votre arrondissement pensez-vous devoir voir rejoindre ce dispositif ? ». On serait là dans la démocratie purement locale et cela vous permettrait Monsieur le Maire, vu que vous avez évoqué, ou en tout cas Monsieur PINET, la difficulté pour obtenir des moyens de la Mairie centrale, d'avoir beaucoup plus de poids en ayant le soutien de la population. Nous voterons donc ce vœu. Merci.

**Monsieur le Maire** : Je signale que nous avons demandé la rue aux écoles sur la rue Blomet mais que nous n'avons pas eu de réponse favorable de la Mairie de Paris. Madame ROLGEN pour une explication de vote.

**Madame ROLGEN** : Je suis tout à fait d'accord pour faire participer la population et je suis désolée mais début décembre, l'école François-Coppée a souhaité participer à l'élaboration de la rue aux écoles. Elle m'a envoyé des projets que j'ai envoyés à la Mairie de Paris qui ne m'a jamais répondu, qui n'a jamais répondu à l'école François-Coppée. Nous avons reçu, il y a à peu près trois semaines, trois propositions d'aménagement de la rue François-Coppée et nous n'avons pas souhaité décider tous les deux. Avec Jean-Yves PINET, nous avons pris contact avec les deux directeurs d'école de François-Coppée qui nous ont donné leur position.

Donc, en matière de participation à la démocratie, nous n'avons pas de leçon à recevoir.

**Monsieur le Maire :** Voilà Monsieur BRAGÉ, il faut mieux étudier vos dossiers. Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le vœu est rejeté.*

**17.V152021004 Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun - Groupe des élu.e.s de gauche relatif à la création d'un conseil de quartier aux Frères-Voisin**

**Monsieur le Maire :** Qui le rapporte ? Madame TORANIAN.

**Madame TORANIAN :** Monsieur le Maire, chers collègues, les conseils de quartier sont les premiers maillons de la démocratie locale. Lieux d'expression et d'échange, ils permettent aux habitants de travailler à l'identification et à la résolution des problématiques inhérentes à leur quartier. Ils permettent d'être au plus proche des lieux de vie des Parisiens pour leur permettre de mieux vivre leur quartier, leur arrondissement, et par conséquent, leur ville.

Si le constat est globalement positif dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement quant à la délimitation géographique des conseils de quartier, des efforts peuvent, à mon sens, être de mise s'agissant de leur organisation, comme l'a évoqué mon collègue Florian SITBON. Le quartier des Frères-Voisin ne bénéficie malheureusement pas de cette dynamique. En effet, le conseil de quartier auquel ses habitants sont rattachés leur paraît trop éloigné géographiquement, ce qui a pour conséquence de freiner leur volonté d'engagement et de participation citoyenne au quotidien. Cet éloignement est, par ailleurs, vécu par eux comme le symbole d'un désengagement de la Mairie du 15<sup>ème</sup> à l'égard des problématiques spécifiques auxquelles ils doivent faire face.

Avec près de 850 logements et 2 500 habitants, les Frères-Voisin représentent un quartier à part entière de notre arrondissement. Excentré du reste du 15<sup>ème</sup>, ce quartier pâtit d'un isolement géographique et d'un certain nombre de difficultés qui ne sont pas rencontrées par les autres quartiers. Nous ne pouvons ignorer cet état de fait et il est de notre responsabilité de leur permettre d'exprimer leurs problématiques et d'identifier des solutions adaptées en lien avec les élus et services de

l'arrondissement. Pour cela, la création d'un conseil de quartier dédié est une solution qu'il nous semble pertinent d'envisager. Les habitants et forces vives de ce territoire pourraient ainsi trouver là un espace de dialogue, de débat et de propositions utiles à l'amélioration de leur qualité de vie.

Les conseils de quartier du 15<sup>ème</sup> viennent d'être renouvelés pour une durée de trois ans. Cela signifie donc que cette réflexion peut être menée sur le long terme et ainsi bénéficier de conditions optimales pour sa mise en œuvre. Nous recommandons à cet effet, pour s'assurer de l'adhésion des citoyens à cette création possible d'un conseil de quartier dédié, que la Mairie du 15<sup>ème</sup> engage une concertation préalable pour recueillir l'avis effectif des habitants.

En conclusion, mes chers collègues, je vous rappelle qu'un conseil de quartier est avant tout un lieu au service des habitantes et des habitants. Créer un conseil de quartier aux Frères-Voisin serait un engagement fort de notre mandat à l'égard de ceux qui vivent et font vivre ce territoire. Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à voter en faveur de ce vœu. Merci.

**Monsieur le Maire** : La réponse, Monsieur CANAL.

**Monsieur CANAL** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord, j'excuse Madame Marion PARISET qui ne peut pas être présente ce soir parmi nous car elle est retenue par des contraintes personnelles.

Madame TORANIAN, merci pour ce vœu car, en réalité, il y a, en effet, un sujet aux Frères-Voisin – il est vrai que la question est tout à fait légitime – en raison de la typologie de ce quartier, qu'elle soit d'ailleurs sociale ou géographique. Il n'en demeure pas moins que cette idée de créer un conseil de quartier ad hoc, complémentaire, en plus des dix conseils de quartiers existants, reviendrait, de notre point de vue, à encore plus accentuer ce particularisme – ce n'est pas une certitude mais, en tout cas, c'est notre conviction – et viendrait le séparer encore davantage qu'il ne l'est aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, pour le moment en tout cas, le maintenir dans l'équilibre général dans lequel il est c'est-à-dire dans le conseil de quartier Parc des Expositions/Vaugirard.

Je rappelle que les dix conseils de quartier, c'est à peu près 24 000 habitants. En l'occurrence, les Frères-Voisin, ce serait 3 000. Nous disons d'ailleurs dans toutes les délibérations en matière, par exemple, de

logement que nous souhaitons viser l'équilibre des différents quartiers, socialement, géographiquement. Nous pensons qu'il y a un risque non pas de séparatisme mais en tout cas d'isolement de ce quartier si nous devions le séparer de Parc des Expositions/Vaugirard. Nous préférons donc le conserver au sein du Parc des Expositions/Vaugirard. Comme cela, de part et d'autre du Parc des Expositions, il y aura forcément un mélange de sujets et un équilibre qui sera trouvé entre ces deux parties.

De plus, je me permets de vous préciser qu'il faudrait, comme vous l'avez indiqué, lancer une procédure un peu longue, une révision de la charte. Il faudrait l'accord de la Mairie centrale. Cela ne peut donc pas se faire du jour au lendemain mais vous l'évoquez vous-même dans ce vœu. Pour toutes ces raisons, nous n'y sommes pas favorables.

Je voudrais tout de même vous faire une petite réflexion Madame TORANIAN. Cela ne manque pas de sel que ce soit vous qui présentiez ce vœu parce que tout à l'heure, vous avez fait un vœu sur le budget participatif dans lequel vous nous expliquiez, grosso modo, qu'il faut passer de 12 projets en moyenne par an pour le budget participatif à cinq mais que pour les conseils de quartier, il faut passer de 10 à 11 et pourquoi pas à 12 en fonction de la typologie territoriale. J'aimerais donc bien que vous fassiez aussi un peu preuve d'adaptation, de souplesse, de flexibilité dans votre approche des dossiers ou en tout cas, à tout le moins, de cohérence car on ne peut pas revendiquer dans l'un une rationalisation et une diminution et dans l'autre une extension. Voilà ce que je voulais vous dire en conclusion.

**Monsieur le Maire** : Très bien. Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur BRAGÉ. Ce n'est pas Monsieur BRAGÉ ?

**Madame BERETE** : C'est Madame BERETE.

**Monsieur le Maire** : Excusez-moi. Allez-y.

**Madame BERETE** : Au cours des quatre dernières années, nous nous sommes rendus à de nombreuses reprises dans ce quartier pour y mener différentes opérations dont des agoras avec les habitants. Nous avons pu constater que ces derniers avaient effectivement l'impression d'être hors de la Cité. Une habitante m'a d'ailleurs confié un jour avoir l'impression d'être dans une enclave. Cependant, nous rejoignons les constats énumérés par nos collègues. Les problématiques afférentes à la vie dans

ce quartier sont vraiment différentes des préoccupations propres aux habitants des quartiers Vaugirard/Parc des expositions.

La création d'un onzième conseil de quartier dans ce secteur peut permettre de mieux identifier les problématiques rencontrées par les habitants de ce secteur et d'y apporter des réponses adaptées. Les échanges entre les habitants, les associations et les quelques commerces favoriseront sans nul doute le mieux vivre ensemble. Les différentes initiatives qui pourraient être menées par le conseil de quartier pourraient créer du lien avec les plus jeunes et les moins jeunes. Cette initiative pourrait donner l'envie aux habitants de mieux appréhender la démocratie participative. Enfin, des liens pourraient être développés avec les sièges des sociétés qui se trouvent juste en face de ce quartier – pour ne pas les citer : Nestlé, La Poste, SFR – afin d'aider les jeunes à s'insérer plus facilement sur le marché du travail.

Aussi, pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à l'organisation d'une concertation large des habitants et des habitantes afin de déterminer si ce projet trouve un intérêt pour eux et nous avons effectivement le temps de l'organiser.

**Monsieur le Maire** : Madame FERHAT.

**Madame FERHAT** : Je pense qu'il aurait été peut-être plus intelligent d'imaginer créer une association ou alors que des personnes faisant partie du conseil de quartier puissent organiser des réunions pour rapporter et rappeler toutes les doléances du quartier des Frères-Voisin. Je ne vois pas pourquoi il faudrait construire un autre conseil de quartier.

Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que si nous faisons un autre conseil de quartier aux Frères-Voisin où il y a 3 000 personnes, je demande que nous en fassions un aussi aux Périchaux, boulevard Lefebvre, parce que nous avons 5 000 familles. Merci.

**Monsieur le Maire** : Monsieur BRAGÉ, je croyais que vous ne preniez pas la parole puisque je vous l'ai passée et vous l'avez refusée.

*Propos hors micro de Monsieur BRAGÉ.*

**Monsieur le Maire** : Non mais c'est moi qui passe la parole que je sache. Vous n'avez pas souhaité la prendre quand je vous l'ai passée. Je vous la donne mais la prochaine fois, quand je vous passe la parole, vous la prenez. Si vous ne la prenez pas, vous ne la prenez pas, mais soyez clair.

**Monsieur BRAGÉ** : Je vous remercie mais il me semblait tout simplement que vous n'aviez pas vu Madame BERETE.

**Monsieur le Maire** : Allez Monsieur BRAGÉ, allez-y.

**Monsieur BRAGÉ** : Aujourd'hui, d'un point de vue territorial, ce conseil de quartier est effectivement le plus étendu du 15<sup>ème</sup> et cela interroge. Monsieur CANAL, vous avez posé une question que nous nous sommes posée aussi chez les Écologistes : est-ce que cela ne créerait pas un renforcement de l'isolement de ce quartier ? Pour répondre à cette question, nous avons simplement adopté une petite démarche qui était la suivante : regarder les différents points à l'ordre du jour ces dernières années du conseil de quartier dans son périmètre actuel. Il en ressort que bien qu'il y a un grand nombre de sujets sur les Frères-Voisin actuellement et depuis un certain temps déjà – une très forte demande et mobilisation concernant la rénovation thermique des bâtiments – on ne voit absolument aucun point relatif à ce quartier. Partant de là, nous considérons que cette demande est pertinente, qu'elle ne créera pas un isolement mais permettra, au contraire, de faire ressortir des demandes très fortes. De plus, le vœu porte essentiellement sur une concertation préalable visant à réfléchir à cela. Cela s'inscrit dans la logique des différents débats que nous avons eus aujourd'hui sur la démocratie locale. Nous soutiendrons donc ce vœu.

**Monsieur le Maire** : Bien. Juste un mot parce que les Frères-Voisin est un secteur dont nous nous occupons depuis longtemps et qui souffre d'un certain isolement puisqu'il est de l'autre côté du périphérique. Je maintiens que tout ce qui est fait pour renforcer cet isolement sur le plan structurel ou statutaire ne va pas dans le bon sens. Il est effectivement très important qu'un conseil de quartier puisse s'en préoccuper.

Cependant, je voudrais dire que ce qui compte pour les habitants, ce sont peut-être aussi leurs conditions de vie. Ces conditions de vie nous les améliorerons. Une convention, comme vous le savez, a été signée entre Issy-les-Moulineaux, la Ville de Paris et le 15<sup>ème</sup> avec d'ailleurs la Métropole – c'est Daniel-Georges COURTOIS qui avait suivi ce dossier à l'époque – pour permettre aux habitants de ce quartier de pouvoir bénéficier des tarifs municipaux des habitants d'Issy-les-Moulineaux sur leurs différents équipements culturels et sportifs, par exemple.

Deuxièmement, des actions sociales ont été menées. C'est à mon initiative qu'à l'époque, un centre d'animation a vu le jour là-bas.

D'ailleurs, je rappelle que ce centre d'animation a été désigné par moi-même comme personnalité qualifiée du conseil de quartier car, comme vous le savez, il est en contact avec les jeunes de ce secteur.

Nous avons aussi rénové une partie de la voirie et j'étais sur ce secteur avec le premier adjoint voilà quelque temps pour essayer de lui montrer la nécessité de rénover l'ensemble social des Frères-Voisin qui comprend environ un millier de logements de façon beaucoup plus importante que ce que la Ville et Paris habitat avaient prévu. Nous avons fait voter en Conseil de Paris à la fin de la mandature précédente l'accroissement des moyens que la Ville de Paris et Paris habitat seraient amenés à mettre en œuvre. On parle de 5 millions d'euros pour rénover uniquement les ascenseurs et le chauffage comme cela était prévu par Paris habitat – c'est d'ailleurs en cours – mais plus de 30 millions pour arriver à la mise en œuvre du plan climat qui permettra de meilleures conditions de vie et de confort thermique des habitants.

Ce sont des choses très concrètes que nous obtenons pour les habitants. Nous sommes actuellement en plein travail avec la Mairie de Paris et plusieurs partenaires pour le réaménagement complet de ce que l'on appelle la plaine de Vaugirard qui sera constitué autour d'une demande que je fais depuis des années et des années qui est la fermeture de l'héliport. La Ville a finalement accepté de me suivre malgré l'opposition totale – que je regrette – de l'État dans ce domaine puisque ces habitants sont victimes de la nuisance de 10 000 vols d'hélicoptères par an ; 10 000 vols pendulaires plus 5 000 vols de transit, ce qui est quand même infernal. Bref.

Ce sont des actions concrètes que nous menons donc ne disons pas que ce secteur est laissé à l'abandon par les élus, aussi bien d'ailleurs ceux de la Ville de Paris avec lesquels nous travaillons que ceux de la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Voilà donc les choses qui sont faites avec les habitants, avec leurs associations locales qui sont d'ailleurs très actives, avec les structures sociales qui existent là-bas. Maintenant, si vous souhaitez sincèrement – je n'en doute pas – l'amélioration des conditions de vie des habitants des Frères-Voisin, vous nous aiderez à obtenir de Paris habitat les crédits nécessaires. J'ai cependant cru comprendre récemment de la part du directeur général de Paris habitat que ce n'était pas forcément sa priorité malgré le vœu voté en Conseil. Merci de votre intervention sur ce plan et là, vous feriez œuvre utile, je crois, pour les habitants des Frères-Voisin.

Je vais soumettre ce vœu aux voix avec un vote défavorable de l'exécutif.  
Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le vœu est rejeté.*

**18.V152021005 Vœu déposé par Aminata Niakaté et Thibaut Bragé, élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15<sup>ème</sup> relatif à la collecte des déchets alimentaires dans les marchés**

**Monsieur le Maire** : La parole est à Monsieur BRAGÉ, j'imagine.

**Monsieur BRAGÉ** : Évidemment. Le vœu est court et mon introduction le sera également. Il se situe dans le cadre de l'expérimentation en cours de la collecte des déchets alimentaires sur les marchés. Dans le 15<sup>ème</sup>, comme vous le savez, seul celui de Grenelle a été retenu pour cette expérimentation. À l'heure actuelle, les tests sont très concluants quant à cette opération et il convient de passer de l'expérimentation à la pérennisation et à la généralisation. Il y a une incompréhension assez forte de la population qui a expérimenté ce dispositif quand elle se rend compte qu'elle ne l'aura pas sur son propre marché alors qu'elle le souhaite d'où ce vœu qui demande son extension à tous les marchés du 15<sup>ème</sup>. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur PINET pour répondre.

**Monsieur PINET** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il y a effectivement de l'or dans nos déchets ; c'est une vraie réalité. Les biodéchets en font partie car ils peuvent soit faire du compost soit faire du biogaz qui sera utilisé soit par l'industrie soit par les véhicules. Je ne peux que souscrire à ce vœu. La Ville de Paris avait tenté l'expérience de la collecte en porte à porte des déchets. Cependant, il faut se rendre à l'évidence : les volumes, à l'époque, étaient faibles et posaient de nombreux problèmes notamment de souillure des bacs qu'il fallait nettoyer régulièrement. Il y a aussi la possibilité de compostage via le matériel fourni par la DPE. Nous avons actuellement dans l'arrondissement 80 sites de compostage recensés par la propreté du 15<sup>ème</sup> que ce soit chez des habitants, dans des associations, dans des écoles aussi qui font du compost, des copropriétés où là aussi les demandes sont nombreuses. De temps en temps, l'intendance ne suit pas même si une prochaine campagne va avoir lieu. Enfin, de nombreux habitants ont des composteurs individuels sans passer par les services de la Ville puisqu'il y

a effectivement un véritable engouement. Nous le voyons par ces points de collecte sur les marchés.

Autre chose : il ne s'agit pas de la collecte alimentaire mais je voulais rappeler ici que le 15<sup>ème</sup> est aussi à l'origine d'un déploiement, il y a quelques années, de la collecte des sapins en dehors des parcs et jardins. La Ville avait mis en place les parcs et jardins. Nous avons souhaité, dans le 15<sup>ème</sup>, que cela soit déployé aussi dans d'autres endroits parce que tout le monde ne peut pas non plus aller vers les parcs et jardins qui parfois sont éloignés. Ce qui est dommage, c'est que la Ville a utilisé un système qui broyait sur place alors que l'on pensait pouvoir avoir plusieurs points de collecte pour avoir un objectif de 80 % de collecte de ces sapins usagés pour faire du compost utilisable par les parcs de la Ville. On a effectivement là aussi un gap à faire.

Comme vous le rappelez dans votre vœu, le 9 septembre dernier, Madame BROSEL, lors d'une visite dans le 15<sup>ème</sup>, était venue lancer cette collecte des biodéchets au niveau du marché de Grenelle. Je ne l'ai pas fait exprès mais il se trouve que j'ai eu aujourd'hui les données de la DPE concernant les collectes. En cumul depuis septembre, ce sont 9,6 tonnes de déchets collectés. Il a fallu augmenter les bacs. Nous sommes à près de 60 % de remplissage. Cela va donc tout à fait dans le sens de votre vœu. Il faut effectivement élargir parce que nous avons vu très rapidement que les habitants ont adhéré à cette démarche. Les habitants du 15<sup>ème</sup> ont toujours été volontaires sur ce genre de choses et volontaires sur les collectes.

Je peux donner aussi une autre information : quatre autres arrondissements (le 6<sup>ème</sup>, le 10<sup>ème</sup>, le 11<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup>) ont vu aussi un marché équipé de cette collecte. Nous nous sommes toujours portés volontaires donc nous allons encore le faire pour étendre voire peut-être même au-delà des marchés, pourquoi pas aussi aux parcs et jardins encore plus que cela est fait maintenant puisqu'il faut aller sur cette collecte des déchets biodégradables.

J'ajoute tout de même que si nous ne pouvons que nous associer à votre vœu, Monsieur BRAGÉ, je suis quand même quelque peu surpris de cette demande parce que vous faites quand même partie de la majorité de la Ville de Paris, et ce depuis quatre mandatures, et en matière de propreté et de collecte, je vous avoue qu'on traîne un petit peu. Dois-je rappeler qu'entre 2001 et 2008, c'est un élu de votre groupe qui était à la propreté et on aurait pu penser que les choses auraient pu bouger plus puisque,

nous, à droite nous ne sommes effectivement pas très écolo... Donc, avec vous, cela aurait dû bouger un peu plus mais je trouve que ça ne bouge pas. Pour preuve : on n'est toujours pas passé en troisième collecte de multimatériaux alors qu'on en ramasse plus maintenant, y compris les emballages usagés. De plus, on tergiverse encore sur une suppression de collecte d'ordures classiques notamment celle du dimanche qui rapporte peu et qu'on pourrait effectivement bouger.

J'oserai donc dire que si vous le vouliez, on pourrait peut-être accélérer le mouvement et aller aussi rapidement que pour l'arrivée des coronapistes. Si j'invite effectivement l'ensemble de cette assemblée à voter votre vœu, je dirai accélérons le mouvement et créons ensemble les coronacollectes et ce serait magnifique. Merci.

*Applaudissement.*

**Monsieur le Maire** : Merci. Explication de vote. Madame EVREN.

**Madame EVREN** : Je vous remercie Monsieur le Maire. Je rejoins en tout point ce qui vient d'être dit par mon excellent collègue Jean-Yves qui a parfaitement bien synthétisé le sens de ce vœu et a démontré toute sa pertinence. Le tri des déchets est l'acte écocitoyen le plus pratiqué par les Français. Comme tout a été dit ou presque, je vous épargne la moitié de mon intervention pour vous dire tout simplement que les déchets alimentaires sont constitués de plus de 70 % d'eau. Jetés avec les ordures ménagères, ils sont incinérés. On dépense donc de l'énergie pour faire évaporer de l'eau. D'un autre côté, ils peuvent être utiles, comme le signale parfaitement bien ce vœu : production de biogaz, fertilisant pour les agricultures.

Malgré ce constat unanimement partagé, il est vrai que le compte n'y est pas sur la question des déchets à Paris. Les Parisiens trient trop peu encore leurs déchets. La masse annuelle de déchets alimentaires jetés pour chaque habitant en Île-de-France s'élève pourtant à 75 kg dont 28 % de déchets alimentaires. L'impact environnemental est donc énorme. Ainsi, à défaut de vraies actions fortes organisées par la Mairie centrale, le soutien à cette proposition de bon sens qui améliorerait la gestion des déchets au quotidien me semble indispensable. Cette expérimentation sur le marché de Grenelle a très vite montré ses résultats et l'étendre aux autres marchés de l'arrondissement me paraît parfaitement logique. Nous voterons donc avec enthousiasme et conviction le vœu des Écolos. Merci.

*Applaudissement.*

**Monsieur le Maire** : Merci d'avoir rappelé les insuffisances du dispositif actuel. Y a-t-il des explications ? Madame IBLED.

**Madame IBLED** : Merci Monsieur le Maire. C'est effectivement une très bonne initiative et donc nous soutiendrons votre vœu, Monsieur BRAGÉ. Je voulais juste dire qu'il y a effectivement un enjeu écologique sur les marchés mais comme le disait Monsieur PINET, cela dépasse les marchés. Il y a un enjeu écologique sur l'ensemble des déchets alimentaires donc les restaurateurs, les commerçants, les fleuristes puisque, aujourd'hui, les déchets verts ne sont pas traités non plus. Nous avons rencontré des start-up. Il y a pas mal de choses qui sont faites sur le plan privé. Les bouchers font appel à des entreprises pour brûler leurs déchets. Les restaurateurs font appel à des entreprises pour faire des collectes de biodéchets dans les restaurants avec du tri à la source ; cela fonctionne très bien et c'est valorisé soit par compost soit par méthanisation. Je pense donc effectivement que la Mairie de Paris, celle du 15<sup>ème</sup> et l'ensemble des pouvoirs publics devraient accompagner l'ensemble de ces entreprises pour développer ces actions innovantes au service de l'écologie. Donc, merci et nous voterons ce vœu. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur WOLFF pour une explication de vote.

**Monsieur WOLFF** : Bonjour Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais tout d'abord saluer cette belle initiative qui nous permet, avec la Ville de Paris, de nous engager toujours plus loin dans la lutte contre le gaspillage. J'aimerais aussi remercier toute l'assemblée ici présente qui a soutenu les politiques de la Ville et de Madame HIDALGO mises en œuvre pour lutter contre ce gaspillage alimentaire.

Très rapidement, quelques dispositifs qui ont été mis en place : par exemple, la collecte pour les commerçants au niveau des marchés qui collecte à peu près 1 800 tonnes de déchets. Les autres dispositifs ont été en partie évoqués mais on peut citer le lombricompost, la mise à disposition à des associations ou des copropriétés de matériel pour faire du compostage.

Je tiens également à vous préciser que les politiques envers le gaspillage et sa réduction vont être intensifiées pendant l'année 2021, que ce

dispositif cité dans le vœu va être élargi et c'est bien notre souhait. Notre groupe soutiendra et votera donc en faveur de ce vœu. Merci.

**Monsieur le Maire** : Nous nous dirigeons vers l'unanimité. Je vais soumettre ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

19.V152021006 Vœu déposé par Aminata Niakaté et Thibaut Bragé, élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15<sup>e</sup> relatif à un projet de Bricothèque-Ressourcerie dans le 15<sup>ème</sup>

**Monsieur le Maire** : Monsieur BRAGÉ sans doute.

**Monsieur BRAGÉ** : Je vous confirme que je vais à nouveau prendre la parole.

**Monsieur le Maire** : Belle perspicacité.

**Monsieur BRAGÉ** : Désolé de l'absence de Madame NIAKATÉ qui n'a pas pu être là, et qui s'en excuse, pour des raisons de santé.

**Monsieur le Maire** : Nos vœux de rétablissement.

**Monsieur BRAGÉ** : Je lui transmettrai. Ce vœu porte sur le projet de ressourcerie dans le quartier Georges-Brassens qui avait été voté en 2016 dans le cadre du budget participatif et pour lequel la fondation de l'Armée du salut rencontre actuellement des difficultés pour obtenir des réponses de la part de Paris habitat, notamment sur la livraison de ses locaux. Un point de ce vœu vise donc à avoir plus d'éléments ; je vais revenir dessus ensuite.

Le deuxième point, c'est l'accélération de cette livraison et que la Ville procède à un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour créer d'autres ressourceries et recycleries dans l'arrondissement qui, comme chacun le sait, est le plus grand de Paris.

Je tenais à faire une petite précision : depuis que nous avons déposé ce vœu, nous avons eu un retour de la Mairie centrale concernant Paris habitat dont la directrice s'est engagée à revenir plus rapidement vers les habitants. Toutefois, nous avons souhaité maintenir ce vœu parce qu'il intègre aussi la dimension d'extension en termes de nouvel appel à

projets et que nous souhaitons une implication forte de notre Conseil pour soutenir ce projet.

**Monsieur le Maire** : Madame GATEL devait répondre à ce vœu en tant que conseillère de Paris déléguée à l'économie circulaire et collaborative. En son absence, je vais donc y procéder. Il s'agit d'un projet lauréat du budget participatif du 15<sup>ème</sup> de 2016. Cela confirme ce que je disais précédemment c'est-à-dire qu'il y a souvent un délai assez long entre le vote d'un budget participatif – je le dis particulièrement à Madame TORANIAN qui aujourd'hui est en charge de ces questions – et la réalisation effective puisque quatre ans après, nous n'avons toujours pas vu le début de réalisation de ce projet de budget participatif qui, pourtant, avait une enveloppe de 510 000 euros ainsi que d'une enveloppe supplémentaire de 510 000 euros d'un projet de budget participatif parisien intitulé « Tous récup » de 2017 qui avait été octroyée par les services centraux. C'était donc une somme très importante. L'objectif de la bricothèque-ressourcerie était d'associer des salariés éloignés de l'emploi en utilisant le réemploi comme support d'activités, les riverains, les habitants, les associations, etc. La Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement suit activement, au même titre d'ailleurs que toutes les opérations du budget participatif, sa mise en œuvre. Ce sont plus de 200 opérations que nous suivons depuis 2015.

Je vais rappeler un petit peu l'historique de cette affaire, ce qui expliquera beaucoup de choses et qui permettra de répondre plus précisément à votre vœu, qui est d'ailleurs très justifié. Un premier site, celui de l'ancienne station-service Esso – je le dis à Madame FERHAT qui s'en préoccupe souvent –, à l'angle de Lefebvre-Brancion, avait été identifié mais n'a pas pu être conservé en raison d'un surcoût financier et de problématiques techniques. La reconfiguration de ce site dégradé à l'abandon aurait pourtant permis de poser la première pierre d'une requalification globale du quartier Brancion-Lefebvre-Bartholomé souhaitée par la Mairie du 15<sup>ème</sup> et proposée à la Mairie centrale et à Paris habitat depuis 2008. Dans l'attente, Paris habitat n'est pas fermé à un projet éphémère sur ce site afin de l'occuper et de rendre son aspect plus esthétique, comme des ateliers d'artiste ou autres ; il faudra y revenir.

S'agissant de la bricothèque-ressourcerie, trois autres sites sont en cours de réaménagement :

- un local rue de Castagnary. Le bâtiment doit être livré en février 2021. Un permis de construire modificatif est prévu pour

intégrer une modification des accès au local. Il s'agit notamment de nouvelles études avec intégration du nouvel espace en sous-sol avec une ouverture prévue au second semestre 2021 et non plus fin mars de cette année ;

- un local boulevard Lefebvre. Des incertitudes réglementaires doivent être levées par les services de Paris habitat afin de permettre l'utilisation de ce local courant 2021 ;
- un troisième local complémentaire situé à Malakoff est destiné à du stockage sauf si le local de la rue Castagnary s'avère suffisant avec son sous-sol.

Lors du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020, la municipalité a voté une subvention de fonctionnement de 35 000 euros pour la bricothèque-ressourcerie pour un projet d'insertion de huit salariés très éloignés de l'emploi.

Les derniers faits : lors de la présentation au conseil de quartier Georges-Brassens le 11 décembre, la directrice de l'Armée du salut et du projet de la bricothèque-ressourcerie indiquait que le projet prenait du retard. La Mairie du 15<sup>ème</sup> a donc pris attache avec les services de la Ville et de Paris habitat pour faire un point de situation, chacun expliquant que ce nouveau délai de livraison était réglementaire et contextuel. Il y a plusieurs raisons : l'entreprise qui intervient sur cette nouvelle emprise rue Castagnary a du retard, comme je le disais. La Covid a perturbé tous les chantiers en 2020. Paris habitat a subi aussi pendant plusieurs semaines un incident informatique majeur qui a fortement ralenti ses activités.

Concernant la commercialisation des locaux, ce n'est pas Paris habitat mais le GIE Paris Commerces qui est désormais l'interlocuteur privilégié de l'Armée du salut et qui peut répondre sur les questions de durée d'occupation, de baux, de tarifs, etc.

Le projet a évolué depuis la première demande d'aménagement du local. Paris habitat, en lien avec l'agence Paris commerces, le GIE et la DCI, étudie la possibilité d'occupation du sous-sol de la rue Castagnary sous réserve, bien sûr, de la faisabilité technique d'utilisation du sous-sol pour le stockage de l'activité de la ressourcerie en remplacement du stockage dans le local de Malakoff, ce qui serait tout de même plus pratique. Cette hypothèse pose une nouvelle question, celle de la pérennité de

l'occupation de Castagnary – dont le type de contrat et le montant du loyer – puisque l'appel à manifestation d'intérêt public par Paris habitat et la Ville de Paris mentionnait une occupation précaire. Il doit passer d'une occupation précaire à une occupation pérenne, ce qui amène à modifier juridiquement le statut. Cette nouvelle procédure obligatoire ajouterait plusieurs mois supplémentaires avant la possibilité d'avoir le local.

S'agissant du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, nous y sommes totalement favorables mais plusieurs questions se posent :

- qui finance ? Un tel projet demande à la fois un budget d'investissement et de fonctionnement or, il semblerait, malgré les propositions très opportunes de Monsieur LUINAUD précédemment, que le budget de fonctionnement soit un peu exclu des budgets participatifs ;
- dans quel local ? Parce qu'il est difficile de trouver des locaux dans le parc social d'une surface suffisante pour une telle activité avec un loyer beaucoup moins élevé que dans le parc immobilier privé.

Il semblerait aussi que lors d'une réunion, à laquelle participaient plusieurs de nos collègues, sur le projet Oasis sur la dalle Montparnasse, que la bricothèque-ressourcerie serait peut-être installée dans un premier temps provisoire dans les locaux en construction du projet Oasis mais avec du petit matériel parce qu'il est difficile de faire accéder du gros matériel à cet endroit. Voilà les différentes réponses qu'aurait pu faire Maud GATEL et que je fais à sa place et qui amènent à une proposition de vote favorable à ce vœu.

Il y a maintenant des explications de vote. Qui a des explications de vote ? Je ne vous vois pas. Oui. Madame, allez-y. C'est Monsieur LUINAUD qui vous cache.

**Madame BERETE :** Tout à fait. Chaque fois, c'est pareil.

**Monsieur le Maire :** Nous allons changer quelques places. Cela arrive de temps en temps.

**Madame BERETE :** Je plaisante, pardon.

**Monsieur le Maire :** Il a une forte présence.

**Madame BERETE** : Monsieur le Maire, chers collègues, lors de notre dernier forum des associations, je pense que vous avez été nombreux à découvrir le stand de la bricothèque-ressourcerie. Quant à nous, nous avons eu une présentation exhaustive et le projet paraissait bien lancé et le calendrier très clair. Au-delà de l'intérêt en lien avec la réduction et la valorisation des déchets, l'influence sur la consommation des ressources et la lutte contre l'obsolescence programmée, nous sommes – je crois – tous attachés au projet d'insertion professionnelle lié à l'ouverture de cet espace. D'ailleurs, la ressourcerie éphémère du 14<sup>ème</sup> arrondissement avait démontré que ce type d'infrastructure favorisait la création de liens entre les différentes populations. Ce projet offrira également une autre facette à ce quartier avec notamment la fréquentation du secteur par d'autres publics et des ateliers de sensibilisation à destination des enfants. Nous soutiendrons donc ce vœu sur les deux aspects : l'accélération et la multiplication de ce type d'initiative. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame CLERMONT-TONNERRE.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE** : Monsieur le Maire, vous avez tout dit. Je voulais simplement ajouter que j'ai effectivement assisté assez récemment – jeudi dernier, je crois – à une réunion de concertation sur le projet Oasis Montparnasse et qu'à cette occasion, la directrice de l'Armée du salut, qui est partie prenante puisqu'elle gère pour l'instant le CHU qui se trouve au rez-de-chaussée de l'ancien musée Jean-Moulin, nous a fait part de ce projet d'installation d'une bricothèque-ressourcerie pour la durée d'un an au rez-de-chaussée de l'ancien musée Jean-Moulin, donc sur le site Oasis, en précisant que cela fonctionnerait bien dans la mesure où c'est situé juste à côté du CHU. Comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire, compte tenu des difficultés d'accès à ce site, cette ressourcerie serait essentiellement centrée sur les petits objets, sur les CD, les vêtements, le petit électroménager et ce serait un centre de tri et de revente. Voilà, c'était donc pour apporter une réponse complémentaire à tout ce qui a pu être dit. Malheureusement, ce n'est pas du tout dans le même quartier que celui où cela était prévu puisque nous sommes dans le quartier Montparnasse et non pas du côté de Castagnary Georges-Brassens.

**Monsieur le Maire** : N'avez-vous pas oublié les vélos chers à Madame LESENS dans cette énumération ?

**Madame de CLERMONT-TONNERRE** : Il faudra se rapprocher de Madame PERRINE qui est directrice de ce centre pour voir si on peut

effectivement intégrer les vélos, sachant que, je le rappelle, l'accès est assez compliqué sur ce site.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je vais donc soumettre ce vœu à vos voix avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ?

*Intervention hors micro de Monsieur SITBON.*

**Monsieur le Maire** : Je ne comprends pas. Écoutez, je ne vous avais pas vu. Je suis désolé. C'est vrai que nous sommes tellement loin. Je vous demande, parce que la salle est immense, de vraiment lever la main très haut quand vous voulez prendre la parole parce que je ne vous vois pas.

**Monsieur SITBON** : Je vais être rapide car vous avez dit pas mal de choses. Effectivement, nous sommes plusieurs à nous être préoccupés du calendrier, à avoir interrogé Paris habitat. Je crois qu'aujourd'hui, la même réponse de Paris habitat a été faite aux différents groupes qui l'avaient interrogé. Elle est assez complète donc, de ce fait, nous ne prenons pas part au vote parce que cela n'a pas lieu d'être, tout en nous réjouissant quand même que le projet – qui est un beau projet – aboutisse. De ce fait, nous serons attentifs au calendrier. Je pense que c'était une chose utile que de poser la question dans ce Conseil. Apparemment, le projet devrait aboutir mi-avril 2021. C'est ce qui nous a été dit aujourd'hui aux uns et aux autres. Nous suivrons évidemment cela avec attention. Ce qu'il faut comprendre, c'est que, comme vous l'avez dit, le sous-sol devrait permettre, en reconfigurant le projet, de ne pas avoir une partie du projet sur Malakoff. Voilà, pour la première partie de votre vœu, Monsieur BRAGÉ.

Pour la deuxième qui appelle à multiplier les projets de ce type, nous sommes évidemment dans cette même lignée mais il faut les localiser c'est-à-dire qu'un appel à projets sans que ce soit localisé me semblerait contre-productif.

Nous partageons une partie de la philosophie mais nous ne prendrons pas part au vote pour les raisons que j'ai exprimées. Merci.

**Monsieur le Maire** : Qui est pour avec un avis favorable de l'exécutif ? D'accord mais levez les bras. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

*Le vœu est adopté.*

20. Q152020001 Question orale au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement présentée par le groupe Paris en Commun - groupe des élu.e.s de gauche du 15<sup>ème</sup> « Mise en place d'un marché public avec abandon de recettes pour la création d'un journal municipal du 15<sup>ème</sup> ». Pouvez-vous nous dire où en est la procédure et quand verra le jour ce journal ?

**Monsieur le Maire :** Il reste maintenant une question orale. Pourquoi pas. La procédure veut que je la lise et que j'y réponde ; c'est comme ça. Il s'agit donc d'une question orale présentée par le groupe Paris en commun - groupe des élu.e.s de gauche, au Maire du 15<sup>ème</sup> dont l'objet est la « mise en place d'un marché public avec abandon de recettes pour la création d'un journal municipal du 15<sup>ème</sup> ».

*« Monsieur le Maire, lors du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020, vous nous avez annoncé la passation d'un marché à procédure adaptée pour la mise en place d'un journal municipal du 15<sup>ème</sup>. Le 15 décembre, au terme de la concertation devaient être connues les entreprises ayant remis leurs propositions. Le 6 janvier, la commission interne des marchés devait se réunir. Notre collègue Isabelle ROY siégeant dans cette commission n'ayant pas été convoquée pour sa réunion, nous en concluons qu'elle ne s'est toujours pas réunie. Pouvez-vous nous dire où en est la procédure et quand ce journal verra le jour ? »*

Je réponds. La publication du journal du 15<sup>ème</sup> semble effectivement être une de vos principales préoccupations puisque je constate que c'est la troisième fois que vous nous interrogez sur ce sujet ; nous attendons la quatrième. J'imagine que la publication de votre tribune vous préoccupe davantage que d'autres sujets. Nous, nous essayons de nous débattre avec d'autres problématiques. Enfin, c'est comme ça.

En tout cas, pour répondre sur le fond : si retard il y a dans la passation de ce marché à procédure adaptée – ce que je ne conteste évidemment pas –, il faut aussi évoquer la responsabilité de deux directions centrales de la Ville, celles des finances et des affaires juridiques. Pour rappel, nous avons décidé à l'automne du lancement d'un marché public avec abandon de recettes qui nous permet de sélectionner un prestataire pour publier un magazine municipal incluant des tribunes des groupes politiques dont la rédaction, le maquettage, l'impression, la distribution dans les foyers du 15<sup>ème</sup> sont financés à partir des recettes issues de l'insertion de pages publicitaires. Ce dispositif déjà adopté dans la plupart des communes de France et dans plusieurs arrondissements permettra, selon nous, de

garder un lien avec un lectorat réfractaire à la communication digitale sans bourse délier pour notre budget d'arrondissement – ce qui n'a pas l'air de vous soucier – et la publication, de nouveau, des tribunes des groupes.

En octobre et novembre, nous nous sommes donc attachés avec les services administratifs à rédiger les pièces de marché. Un des problèmes rencontrés est que le plafond des MAPA a été fixé par le législateur à 214 000 euros hors taxes par an. Autant ce plafond peut convenir à un arrondissement de taille moyenne et lui permettre de publier un magazine mensuel à 50 000 ou 80 000 exemplaires, autant il est totalement sous-dimensionné pour nous. Et, ne parlez pas de publier un magazine mensuel de qualité à 140 000 foyers. Une réflexion a été menée avec les directions centrales avec lesquelles nous avons beaucoup de travail et c'est pour ça que je les mets en partage de responsabilités. Nous avons donc dû jouer sur une multitude de paramètres techniques : le nombre de parutions, de pages, d'exemplaires pour chaque parution, le grammage du papier, l'intégration ou non dans le marché de la rédaction des articles, des photos, du maquetage, etc. afin de contenir l'ensemble des dépenses sous la barre des 214 000 euros. Pour rester dans l'enveloppe, nous avons donc effectué de multiples échanges avec les directions centrales et finalement calibré le cahier des charges de telle manière que le futur prestataire puisse assumer le maquetage, l'impression et la distribution du magazine sachant que la rédaction des articles et la prise de photos seront assurées en interne pour des raisons d'économie. Ce travail très fin nous a pris plus de deux mois. Je remercie d'ailleurs la direction générale des services, notamment Madame DESPRES qui a beaucoup travaillé là-dessus et qui continue à le faire avec l'administration centrale. Deux mois, vacances de Noël, crise sanitaire en plus, puisqu'il était nécessaire de faire valider, Monsieur SITBON, chacun de nos choix par la direction des affaires juridiques et la direction des finances de la Ville, ce qui paraît d'ailleurs logique. Cette validation a été obtenue mais avec deux mois de retard.

Mardi, la consultation publique a été lancée sur la plateforme Maximilien pilotée par la direction des finances et des achats de la Ville de Paris. Les candidats ont jusqu'au 8 février pour répondre. S'en suivront ensuite le dépouillement et l'analyse des pièces du marché par le service de l'état spécial. Le 19 février, sera convoquée la commission interne des marchés afin de sélectionner le prestataire le plus pertinent. Le marché sera alors inséré dans l'application Alizé de la Ville entre le lundi 22 et le mercredi

24 février pour contractualiser le 25. Vous voyez que nous travaillons à flux tendu, si je peux dire, et sans ménager nos heures, surtout les services concernés. Nous serons alors en capacité de travailler à la publication du premier numéro de ce nouveau magazine municipal qui devrait être publié dans la première quinzaine de mars à peu près.

J'espère que ces informations vous satisferont afin d'éviter, peut-être, une quatrième intervention en Conseil d'arrondissement alors que vous savez que ma porte vous a toujours été ouverte pour obtenir ce type d'informations techniques, comme le disait Monsieur PINET précédemment sur un autre vœu, sans encombrer notre Conseil qui a des sujets presque au moins aussi importants à traiter.

Monsieur SITBON a la parole.

**Monsieur SITBON :** Monsieur le Maire, permettez que l'on soit juge de ce qui est technique et de ce qui ne l'est pas. Par ailleurs, faites tout simplement en sorte... Monsieur le Maire, je suis en train de vous parler mais ce n'est peut-être pas intéressant. Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire :** Vous savez on vous a déjà entendu trois fois donc je connais par cœur. Enfin, j'écoute quand même.

**Monsieur SITBON :** Non, non. Cher Monsieur le Maire, vous ne connaissez pas par cœur. Faites en sorte qu'il n'y ait pas besoin d'une quatrième interpellation pour que la liberté d'expression dans le 15<sup>ème</sup> soit pleine et entière.

**Monsieur le Maire :** Ouh là, c'est vrai qu'elle est très remise en cause !

**Monsieur SITBON :** Vous avez un mois et demi de retard. Nous n'avons pas eu un mail pour nous prévenir. Un mois et demi de retard sur un calendrier, sur un engagement qui a été pris dans ce Conseil. C'est tout. Il est donc complètement normal que nous demandions des explications. C'est un sujet majeur. Vous le traitez par-dessus la jambe en faisant comme si c'était un petit sujet. Ce n'est pas un petit sujet. Que tous les groupes de ce Conseil aient une liberté d'expression, aient une parole dans un magazine municipal, c'est élémentaire. C'est simplement la démocratie. C'est tout simple. Et, j'aimerais ne pas avoir à revenir sans cesse dans ce débat parce qu'effectivement, il y a des sujets plus importants mais nous y sommes obligés par les faits. Il y avait un engagement avec un engagement d'une commission qui devait se

dérouler le 6 janvier. Nous avons presque rendez-vous. Ce rendez-vous n'a pas eu lieu et nous demandons des explications. C'est tout simple. Cela ne nécessite aucune raillerie. J'espère donc que ce journal municipal va aboutir, que nous aurons tous nos tribunes dedans et que la liberté d'expression pourra de fait avoir cours dans le 15<sup>ème</sup>, tout simplement. Je vous remercie pour ces précisions que vous nous avez données mais que vous auriez pu communiquer à l'ensemble des présidents de groupe. Merci beaucoup.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Excusez-moi, je n'avais pas compris que la liberté d'expression et la démocratie dans le 15<sup>ème</sup> étaient mises en cause, étaient tellement en péril mais bon, c'est votre appréciation des choses. Je pense que vous pouvez adresser en même temps cette question à la Mairie centrale et notamment à la direction des affaires juridiques et à celle des finances publiques dont nous attendons les réponses pendant de longues semaines. Nous allons cependant essayer de rattraper le retard puisque, effectivement, notre volonté à tous est d'aboutir le plus vite possible. Je vous donne bien sûr rendez-vous à la prochaine commission d'appel d'offres.

Mes chers collègues, cette question orale n'appelle pas de vote. Je vais juste vous donner quelques informations diverses pour terminer. Je vous rappelle que le jeudi, chaque semaine, nous avons notre réunion audio à 18 heures. Peut-être que nous modifierons l'heure étant donné qu'en général, elle se déroule en même temps que celle du Premier ministre. Je ne voudrais pas faire concurrence au Premier ministre, n'est-ce pas. Madame IBLED approuve. Il faudra peut-être décaler l'heure et que nous la fassions, comme c'est en visio, à 19 heures pour que nous puissions en prendre connaissance et qu'ensuite, nous puissions évoquer les sujets avec plus d'informations. Nos prochains Conseils d'arrondissement nous amèneront à nous réunir les 22 février et 29 mars. Là aussi, on verra si nous maintenons les horaires en fonction de la crise et du couvre-feu.

Je vous remercie de votre présence et de votre participation à ce Conseil d'arrondissement. Je lève la séance.

Philippe GOUJON  
Maire du XVe arrondissement